

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Député-Maire

OBJET : Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

PIECE (S) JOINTE (S) : Règlement intérieur du Conseil Municipal

Les Commissions des Finances du 16 juin, de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable du 17 juin et du Développement Social du 18 Juin 2014 se sont prononcées favorablement sur ce dossier.

Conformément à l'article L 2121-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient de procéder à l'adoption du règlement intérieur qui régira le fonctionnement du Conseil Municipal pour la durée du mandat.

Il est proposé de reconduire le règlement intérieur applicable pendant la précédente mandature avec les deux modifications suivantes :

- compte-tenu de la décision prise de produire un compte-rendu intégral de la séance, les termes « compte-rendu analytique de la séance » sont remplacés par « le procès-verbal de la séance », et le dernier alinéa de l'article 13 est en particulier rédigé comme suit :
«Il (le procès-verbal) rend compte pour chaque question à l'ordre du jour de la décision qui a été prise et retranscrit intégralement les interventions des différents Conseillers».
- L'alinéa suivant est ajouté in fine de l'article 46 :
« De plus, en application de la loi de 1881 sur la liberté de la presse et en tant que directeur de la publication pénalement responsable des propos publiés y compris dans les tribunes libres, le Maire a la responsabilité de faire modifier ou de ne pas publier les propos qui seraient jugés injurieux, diffamatoires ainsi que les attaques personnelles. En cas de non-respect des dispositions du présent article, le Maire demandera la modification des propos à leurs auteurs ou pourra user de son droit de ne pas publier les propos mis en cause. »

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le texte joint qui vaudra Règlement Intérieur de l'assemblée communale après adoption.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Député-Maire

OBJET : Désignation de membres représentants au sein de différentes instances et organismes extérieurs.

1) Présentation :

Les conseils municipaux des 17 avril et 22 mai 2014 ont délibéré sur la désignation de membres représentants au sein de différentes instances et organismes extérieurs. Il convient aujourd'hui de procéder à de nouvelles désignations portant sur les instances suivantes :

1- La Commission spéciale de l'Etablissement Public d'Aménagement Plaine de France (EPA) :

Pour mémoire et par la délibération n°76 du 22 mai 2014, Monsieur CAURO, Madame MOUSTACHIR, Monsieur SAMAT et Monsieur PIGOT ont été désignés au sein de la Commission spéciale de l'Etablissement Public d'Aménagement Plaine de France (EPA). Il est proposé d'apporter une correction à cette désignation et de permettre au Député-Maire de siéger en lieu et place de Mxxxxxxxxxx

2- Entente entre la ville de Gonesse et la ville d'Aulnay-sous-Bois – Commission spéciale siégeant au sein de la conférence de l'entente :

Cette entente créée en 2013 au titre de l'article L 5221-1 du CGCT et dans le cadre de la restructuration du site PSA a pour objet d'engager un travail de réflexion, d'impulsion, d'études et de suivi sur le réaménagement du site de PSA en relation et en complémentarité avec le projet du Triangle de Gonesse et du projet du Nouveau Grand Paris. Elle doit permettre de proposer une gouvernance avec l'ensemble des partenaires publics et privés en vue de piloter cette restructuration.

Il est prévu de désigner 3 élus pour siéger au sein de cette entente.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

DE MODIFIER la délibération n°76 du 22 mai 2014 en **DESIGNANT le Député-Maire en lieu et place de M.XXX** pour siéger au sein de la Commission spéciale EPA Plaine de France.

DE DESIGNER trois élus du Conseil Municipal afin de siéger au sein de la conférence de l'entente Gonesse/Aulnay-sous-Bois.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame GRIS

OBJET : Suppression et création de postes

1) Présentation

Le tableau des effectifs doit être actualisé afin de permettre la mise en œuvre d'une décision d'avancement de grade après avis de la commission du personnel en octobre 2013, après adoption de la délibération relative à la détermination des ratios d'avancement de grade et après avis du Comité Technique Paritaire, au profit d'un agent ne remplissant les conditions qu'en juillet 2014.

2) Financement

Sans incidence financière

3) Proposition

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la suppression et à la création des postes suivants :

A/ Suppression de poste :

FILIERE ADMINISTRATIVE :

- 1 poste d'attaché (effet au 15/07/2014)

B/ Création de poste :

FILIERE ADMINISTRATIVE :

- 1 poste d'attaché principal (effet au 15/07/2014)

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame GRIS

OBJET : Demande de protection fonctionnelle formulée par des agents de la Police Municipale, dans le cadre des affaires survenues les 31 janvier et 11 février 2014.

1) Présentation

Le 31 janvier 2014, des agents de Police Municipale ont fait l'objet dans le cadre de leurs fonctions d'outrage, de menaces de mort, de rébellion, de violences volontaires et le 11 février 2014, d'outrage et de menaces de mort.

Les agents de Police Municipale souhaitent obtenir réparation des préjudices subis.

Conformément à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifié par la loi n°96-1093 du 16 décembre 1996, et de la circulaire DGAFP B8 n°2158 du Ministère du Budget du 5 mai 2008, les agents de Police Municipale demandent à la Ville de leur accorder la protection fonctionnelle due aux agents publics et, par conséquent, de se substituer si nécessaire aux tiers responsables afin d'exécuter la décision du Tribunal.

2) Financement

La SMACL, assureur de la Ville, prendra en charge les frais et honoraires d'avocat et autres frais de justice afférents à cette affaire dans les limites fixées au Cahier des Charges.

Le reliquat non pris en charge par l'assureur devra être réglé par la Ville.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2014.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal D'ACCORDER la protection fonctionnelle formulée par des agents de la Police Municipale dans le cadre des affaires survenues les 31 janvier et 11 février 2014 et D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à régler les frais et honoraires d'avocat non pris en charge par l'assureur.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014**RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR : Monsieur JAURREY****OBJET : Adoption du compte administratif 2013 – Budget Principal****PIECE(S) JOINTE(S) : Compte Administratif Budget Principal 2013**

La Commission des Finances du 16 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Le compte administratif clôture l'exercice budgétaire 2013. Il retrace l'ensemble de l'exécution budgétaire en recettes et en dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement. Ce document budgétaire est conforme au compte de gestion du receveur municipal. Il concrétise les engagements de la municipalité dans le respect des 3 orientations majeures qui guident l'action municipale :

- ✓ garantir un service public communal de qualité et de proximité,
- ✓ privilégier l'effort d'équipement pour améliorer le cadre de vie des habitants et renforcer l'attractivité reconnue de Gonesse,
- ✓ conforter la gestion saine des finances communales par la maîtrise des dépenses et la stabilité fiscale.

Malgré un contexte national toujours marqué depuis 2008 par la crise économique et sociale, longue et dure pour les familles, les réalisations de ce compte administratif sont la preuve concrète de l'action volontaire et solidaire de la Municipalité. Ce rapport a pour principal objet de préciser les principales évolutions qui marquent ce compte administratif 2013.

I/ PRESENTATION COMPTABLE DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL

En 2013, le compte administratif du Budget principal de la commune de Gonesse présente un total de titres de recettes émis pour 70.840.358,12 € et un total de mandats établis pour 65.595.146,49 €. Il convient de rappeler que le compte administratif regroupe toutes les décisions budgétaires de l'année 2013, le Budget primitif, le Budget Supplémentaire et intègre également les reports de l'année N-1 (2012). Il mentionne l'état des restes à réaliser d'investissement en recettes et en dépenses de l'exercice 2013 (détail joint en annexe du document budgétaire).

Les résultats de l'exécution du budget principal pour 2013 se déclinent par section de la manière suivante :

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	PREVISIONS	REALISATIONS	RESULTAT
Dépenses de l'exercice 2013	51.443.151,15 €	46.508.901,98 €	
Recettes de l'exercice 2013	51.443.151,15 €	52.646.918,81 €	
Ecart Réalisé recettes/ dépenses			+ 6.138.016,83 €

Résultat de fonctionnement reporté de 2012 sur 2013	néant	néant	1.227.005,00 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2013			(1) +7.365.021,83 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 3.440.798,02 € inscrit au budget primitif (dépense de fonctionnement et recette d'investissement) ne donne pas lieu à une exécution au cours de l'exercice conformément aux règles prescrites par l'instruction M14. Ainsi, en cas de réalisation, le résultat de clôture de fonctionnement serait réduit à 2.697.219,81 €. Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement monterait en conséquence à 94,76 % des crédits ouverts au budget 2013.

B – SECTION D'INVESTISSEMENT :

	PREVISIONS	REALISATIONS	RESULTAT
Dépenses de l'exercice 2013	31.463.217,81 €	17.219.741,40 €	
Recettes de l'exercice 2013	31.463.217,81 €	16.966.434,31€ (*)	
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2013			- 253.307,09 €
Solde d'exécution d'investissement reporté de 2012 sur 2013			- 1.866.503,11 €
Solde d'exécution de clôture d'investissement 2013			(2)- 2.119.810,20 €

(*) dont 4.534.027,23 € d'Excédent de fonctionnement 2012 capitalisé

C - RESTES A REALISER (RAR) D'INVESTISSEMENT DE 2013 :

Dépenses 2013	11.497.055,84 €	
Recettes 2013	9.777.565,64 €	
Solde des Restes A Réaliser de 2013		(3) - 1.719.490,20 €
Solde d'exécution d'investissement 2013 (RAR compris) (2) + (3)		(4) - 3.839.300,40 €

D - LE RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2013 (RESTES A REALISER COMPRIS)

Fonctionnement + Investissement (1) + (4) = 7.365.021,83 € - 3.839.300,40 € = **(+) 3.525.721,43 €**

Les résultats constatés lors de ce compte administratif ainsi que les restes à réaliser seront repris lors du vote du Budget Supplémentaire 2014.

ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

En préambule, notons que seules les opérations réelles seront examinées dans la mesure où les opérations d'ordre sont des mouvements comptables réalisés sans mouvement de fonds.

1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1.1 Recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles prévues en 2013 (BP+BS+DM) se sont élevées à 49.253.334,15 €uros. Le compte administratif enregistre un montant de produits réels recouverts de 51.684.107,73 €uros soit 104,94 % des prévisions et une progression des recettes de 3.052.974,52 €uros par rapport à 2012.

	Prévisions 2013 (BP+BS+DM)	CA 2013	Taux d'exécution	Part au sein du budget de fonctionnement
Chapitre 70 Produits des services	887.074,02 €	844.994,18 €	95,26 %	1,63 %
Chapitre 73 Impôts et Taxes	30.647.954,00 €	31.168.698,51 €	101,70 %	60,31 %
Chapitre 74 Dotations, Subventions, Participations	15.514.249,50 €	16.594.013,72 €	106,96 %	32,11 %
Chapitre 013 Atténuations de charges	288.250,00 €	359.405,82 €	124,69 %	0,70 %
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	661.330,92 €	653.021,82 €	98,74 %	1,26 %
Chapitre 76 Produits financiers		0,55 €		
Chapitre 77 Produits Exceptionnels (dont cessions foncières)	27.470,61 €	836.968,13 €	neutralisé	1,62 %
Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté	1.227.005,00 €	1.227.005,00 €	100 %	2,37 %
TOTAL (Recettes Réelles de Fonctionnement)	49.253.334,15 €	51.684.107,73 €	104,94 %	100%

Les principales évolutions :

- Les produits des services à la population enregistrent depuis plus de 4 ans une diminution chaque année, conséquence directe de la crise économique et sociale qui impacte le pouvoir d'achat des ménages.

- Les recettes fiscales progressent légèrement de 1,70 % (+ 520.744 €). Il convient de souligner le bon de niveau de recouvrement de la TLPE, de la taxe sur l'électricité et de rôles supplémentaires de taxes foncières et d'impôts économiques engendrés notamment par l'implantation des entreprises.

-Les produits exceptionnels concernent principalement les cessions foncières. *Ces ressources sont en fait neutralisées par les écritures comptables d'un montant équivalent enregistrées en dépenses d'ordre de fonctionnement.*

Le chapitre 74 représente le 2^{ème} poste de recettes par son importance. Il recouvre les concours financiers de l'Etat, les subventions et participations de nos partenaires financiers. Il progresse de 6,96 % entre 2012 et 2013.

LES 4 PRINCIPALES DOTATIONS VERSEES PAR L'ETAT

	Réalisé 2012	Prévisions 2013	Réalisé 2013	Ecart réalisé 2012/2013.
DGF (dotation forfaitaire)	8.867.752,00	8.666.315,00	8.666.315,00	- 201.437 €
DSU.CS (dotation de solidarité urbaine)	2.467.396,00	2.906.362,00	2.906.362,00	+ 438.966 €
F.S.R.I.F (fonds de solidarité région IDF)	2.042.008,00	2.241.332,00	2.241.332,00	+ 199.324 €
F C N A (fonds de compensation des nuisances aéroportuaires)	1.024.809,00	561.900,00	1.379.899,00	+ 355.090 €
TOTAL	14.401.965,00	14.375.909,00	15.193.908,00	+ 791.943 €

La dotation forfaitaire diminue chaque année depuis plusieurs années. C'est une dotation importante qui représente 52,22 % de l'ensemble des dotations. Cette diminution de 201.437 € est heureusement compensée par la forte progression de la DSU et du FSRIF qui progressent de 638.290 €. Le FCNA a enregistré en 2013 un report partiel du solde du fonds 2012, ce qui explique la progression enregistrée.

1.2 Dépenses de fonctionnement :

Les prévisions de dépenses budgétaires réelles (BP+BS+DM) s'élevaient à 44.361.743,06 € après neutralisation des dépenses d'ordre. Les dépenses réelles enregistrées au CA s'élèvent à 42.071.936,43 € soit un taux de réalisation de 94,84 % et donc un écart de 2.229 856,63 €.

	Prévisions 2013 (BP+BS+DM)	CA 2013	Taux d'exécution	Part au sein du budget de fonctionnement
Chapitre 011 Charges à caractère général	15.223.825,06 €	13.643.138,79 €	89,62 %	32,43 %
Chapitre 012 Charges de personnel	23.961.640,00 €	23.565.376,02 €	98,35 %	56,01 %
Chapitre 014 Atténuations de charges	71.000,00 €	3.112,60 €	4,38 %	0,01 %
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	3.508.543,00 €	3.347.511,25 €	95,41 %	7,96 %
Chapitre 66 Charges financières	1.416.035,00 €	1.398.221,81 €	98,74 %	3,32 %
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	180.700,00 €	114.575,96 €	63,41 %	0,27 %
TOTAL (Dépenses Réelles de Fonctionnement)	44.361.743,06 €	42.071.936,43 €	94,84 %	100 %

Les principales évolutions des 4 postes principaux :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement est l'enjeu majeur de notre action municipale. La raison est simple. Face au resserrement constaté des recettes et tenant compte que la Municipalité, a refusé depuis 2006 toute augmentation des taux d'imposition communaux (nous avons même baissé le taux de taxe d'habitation de plus de 10 % en 2014), il est évident qu'il faut assurer la maîtrise la plus rigoureuse des dépenses de fonctionnement. Et cette maîtrise doit tenir compte en plus de 2 impératifs :

- garantir la qualité du service rendu aux Gonesseis.
- garantir le niveau de la masse salariale car il s'agit des rémunérations du personnel municipal.

Le CA apporte la preuve concrète de cette maîtrise rigoureuse des dépenses. Les charges à caractère général qui regroupent les dépenses d'administration générale et d'activités des services municipaux, de maintenance, les prestations de services et les contrats représentent plus de 32 % de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement. C'est sur ce secteur des contrats que doit porter notre effort principal tout en préservant la qualité du service. Le taux d'exécution constaté en 2013 est de 89.62 % soit un effort de plus de 10 % et d'un montant de 1.580.697 €.

- Les charges de personnel affichent un taux de réalisation de 98,35 % ce qui prouve la très bonne prévision budgétaire. A Gonesse, les charges de personnel représentent 56,01 % des dépenses réelles de fonctionnement soit un taux comparable aux communes de même strate (57,50 %). La progression de ce chapitre de + 3,78 % par rapport à 2012 est incontournable car il convient de prendre en compte les évolutions de carrière, les revalorisations indiciaires, les primes et les augmentations patronales. C'est une évolution normale et qui a en plus intégré les coûts induits par la réforme des rythmes scolaires.

- Les charges de gestion courante recensent les contingents et participations obligatoires, dont le contingent incendie, les subventions aux budgets du Cinéma, de la Caisse des Ecoles, du CCAS, et des Ateliers Locatifs. Les charges de gestion courante ont progressé sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs : hausse du contingent incendie, revalorisation de la subvention communale versée au CCAS, versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement au budget Ateliers Locatifs.

- Les charges financières sont parfaitement maîtrisées compte tenu de la sécurisation de la dette. Ce chapitre qui englobe les intérêts et les ICNE (Intérêts Courus non Echus) réglés par la ville au titre des emprunts mobilisés.

- Les charges exceptionnelles connaissent chaque année des évolutions contrastées en raison de la spécificité des différents postes de dépense qui le compose : subventions OCAH (Opération Communale d'Amélioration de l'Habitat) versées aux propriétaires qui réhabilitent leurs façades sur le périmètre du centre-ville, opérations de régularisations comptables ou liées aux cessions foncières, bourses attribuées aux volontaires du Service Civique Jeunes (40.800 €).

2 – SECTION D'INVESTISSEMENT :

2.1 Recettes d'investissement :

Les opérations d'investissement sont financées en partie par l'emprunt qui a été mobilisé à hauteur de 2.480.000 € sur 2013 soit 25,47 % des dépenses d'équipement (9.736.090,25 €), mais aussi grâce aux ressources suivantes :

◆ Les dotations et fonds divers : 6.269.712,08 € dont

- FCTVA et Taxe Locale d'Équipement : 1.567.263,09 €
- L'excédent de fonctionnement comptabilisé en 2012 : 4.534.027,23 €

◆ Les subventions d'équipement :

▪ ANRU, Département, Région, ADP, CAF :

1.606.769,13€

	Prévisions 2013 (BP+BS+DM)	CA 2013	Taux de réalisation	Part au sein du budget d'investissement
Chapitre 10 Dotations et fonds divers	6.160.182,23 €	6.269.712,08 €	101,78 %	60,45 %
Chapitre 13 Subventions d'investissement	6.571.638,49 €	1.606.769,13 €	24,45 %	15,49 %
Chapitre 16 Emprunts	5.458.000,00 €	2.495.739,71€	45,73 %	24,06 %
Chapitre 4542 Autres Immobilisations corporelles	58.200,00 €			néant
TOTAL (Recettes réelles d'investissement)	18.248.020,72 €	10.372.220,92 €	56,84 %	100 %

Les principales évolutions

Au regard de la politique volontariste menée par la commune, l'optimisation des subventions demeure la priorité. Malgré ce travail, la part des subventions ne cesse de diminuer. Sur les 9.736.060,25 € de dépenses d'investissement en 2013, la part des subventions d'équipement ne représentent plus que 16,50 %. Elle était en 2012 de 21,84 % et n'a cessé de chuter ces 10 dernières années. Nos partenaires extérieurs ont réduit leur soutien à l'investissement des communes. C'est le cas de l'Etat depuis plusieurs années. Le Conseil Général, partenaire institutionnel des communes, a entrepris depuis 2 ans une réduction massive des crédits alloués aux investissements des communes du Val d'Oise.

2.2 Dépenses d'investissement :

Elles affichent un montant de réalisation de 14.739.180,59 €uros (dépenses réelles) soit un taux de réalisation de 55,12 %.

	Prévisions 2013 (BP+BS+DM)	CA 2013	Taux de réalisation	Part au sein du budget d'investissement
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	2.243.553,66 €	758.737,73 €	33,82 %	5,15 %
Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	1.330.850,00 €	14.573,51 €	1,10 %	0,10 %
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	9.185.222,30 €	6.397.612,02 €	69,65 %	43,41 %
Chapitre 23 Immobilisations en cours	8.876.099,74 €	2.565.166,99 €	28,90 %	17,40 %
TOTAL Dépenses Equipements (20/204/21/23)	21.635.725,70 €	9.736.090,25 €	45,00 %	66,06 %

Chapitre 001 Solde d'Exécution de la Section d'investissement reporté	1.866.503,11 €	1.866.503,11 €	100 %	12,66 %
Chapitre 16 Emprunts	3.084.183,00€	3.078.417,98 €	99,81 %	20,89 %
Chapitre 26 Participations Financières	95.000,00 €			
Chapitre 4541	58.200,00 €	58.169,25 €	99,95 %	0,39%
TOTAL (Dépenses réelles d'investissement)	26.739.611,81 €	14.739.180,59 €	55,12 %	100 %

Les principales évolutions :

Les dépenses d'équipement représentent en 2013 un montant de 9.736.090,25 Euros avec un taux de réalisation de 45 %. Elles correspondent aux études, acquisitions foncières, travaux de rénovation, d'aménagement ou structurants sur le patrimoine bâti ou du domaine public (espaces verts, voiries).

Ce taux de réalisation affiche ce niveau car nous avons engagé 3 opérations très lourdes qui concernent :

- la construction du nouveau gymnase de la Madeleine dont le coût global prévisionnel s'élève à 6.961.000 €
- la réhabilitation du Commissariat de la Police Nationale dont le coût global prévisionnel est de 3.910.000 €
- la réhabilitation du centre social Marc Sangnier dont le coût global prévisionnel est évaluée à 1.987.000 €

Ces 3 opérations, compte tenu de la durée nécessaire à la réalisation des travaux, expliquent l'importance des restes à réaliser. La moyenne des dépenses d'équipement sur les 4 dernières années s'établit à Gonesse à 11,8 M€. La moyenne des dépenses d'équipement des communes de même strate que Gonesse s'établit à 8,9 M€. Avec 11,8 M€ de moyenne, Gonesse investit 32,5 % de plus que les communes de même strate soit 3 M€ de plus par an. Avec 9,7 M€ en 2013, Gonesse se situe encore à 9 % au dessus.

Ces chiffres témoignent de l'effort d'équipement et d'aménagement entrepris depuis plusieurs années (1995) par la Municipalité pour satisfaire les besoins des Gonessiens dans tous les quartiers de Gonesse.

Une dette sécurisée et maîtrisée

Au 31/12/2013, l'encours de la dette s'établit à 32.865.955,16 €. Il était au CA 2008 de 33.364.938,65 €. La stratégie conduite par la Municipalité permet à la ville d'avoir une dette maîtrisée et totalement sécurisée composée à 95 % de prêts à taux fixe et à 4 % de prêts à taux variable indexés sur le livret A ou le Livret d'Epargne Populaire Les principales caractéristiques financières de l'encours de dette sont les suivantes :

Classement charte de bonne conduite

Encours à 100 % : 1A (sans risque)

Structure de la dette

Taux fixe : 31.433 K€

Taux indexés : 1.433K€

Taux moyen : 4,09 %

Taux moyen : 2,62 %

Répartition taux fixe/taux indexés :

- 95,64 % sont en taux fixe
- 4,36 % sont en taux variable

Éléments de synthèse

Taux moyen dette globale au 31/12/13 : 4,03 %

Durée de vie résiduelle (en année) : 12,6

(La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt)

Répartition de l'encours par établissement prêteur

Nombre d'emprunts : 26 répartis auprès de 5 banques (2 autres prêts figurent dans les restes à réaliser)

- DEXIA CLF : 8 prêts (53,39 % de l'encours)
- CAISSE D'EPARGNE : 8 prêts (25,35 % de l'encours)
- SOCIETE GENERALE : 4 prêts (12,62 % de l'encours)
- CAISSE DES DEPOTS : 5 prêts (4,36 % de l'encours)
- CREDIT AGRICOLE : 1 prêt (4,28 % de l'encours)

En conclusion, le compte administratif 2013 prouve par ses résultats la gestion saine et rigoureuse de Gonesse. Et, je voudrais saluer les services et le personnel communal qui ont participé avec sérieux et dévouement à cette bonne gestion de notre commune. Dans un environnement marqué de fortes contraintes financières, la Municipalité a mis en œuvre une politique responsable, dynamique et solidaire qu'illustrent les nombreuses réalisations et activités inscrites au bilan de l'année écoulé.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2013 du budget principal.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014**RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY****OBJET : Adoption du Compte de Gestion 2013 – Budget Principal.****PIECE(S) JOINTE(S) : Tableau résultats budgétaires 2013 du compte de gestion****La Commission des Finances du 16 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.****2) Présentation**

Le compte de gestion établi par le receveur municipal est un document de synthèse qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'exercice écoulé selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers correspondant aux créanciers et aux débiteurs de la commune),
- Le bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la commune.

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte de gestion 2013 du budget principal a effectivement été présenté à Monsieur le Député-Maire avant le 1^{er} juin 2014 par le receveur municipal.

Le compte de gestion 2013 du budget principal dressé par Monsieur Daniel DIDELOT, Trésorier Principal, fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Déficit exercice 2012:	1.866.503.11 €
Recettes 2013 :	16.966.434,31 €
Dépenses 2013:	17.219.741.40 €
Déficit 2013 :	(-) 253.307.09 €
Résultat de clôture 2013 :	(-) 2.119.810.20 €
(Hors restes à réaliser)	

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Excédent exercice 2012 :	5.761.032.23 €
Affectation du résultat en investissement :	4.534.027.23 €
Affectation du résultat en investissement :	1.227.005,00 €
Recettes 2013 :	52.646.918.81 €
Dépenses 2013 :	46.508.901.98 €
Excédent 2013 :	(+) 6.138.016.83 €
Résultat de clôture 2013 :	(+) 7.365.021.83 €

Soit un excédent global de clôture de 5.245.211.63 € (hors solde des Restes à Réaliser).

On peut constater une identité de valeur entre les résultats issus du compte de gestion 2013 et ceux du compte administratif 2013 du budget principal.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion 2013 du budget principal.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014**RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR : Monsieur JAURREY****OBJET : Adoption du Compte administratif 2013 – Budget Annexe Assainissement****PIECE(S) JOINTE(S) : Compte Administratif Assainissement 2013**

La Commission des Finances du 16 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation**LE COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT**

Le budget Assainissement identifie au sein d'un budget annexe l'ensemble des opérations réalisées par la commune dans le cadre de la gestion du réseau eaux usées. Le compte administratif qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice écoulé de ce budget, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes effectivement réalisées par la Ville en 2013 et constate les résultats comptables.

Parallèlement, le trésorier principal, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

Les résultats de l'exécution 2013 se présentent comme suit :

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Total des titres de recettes émis		134.724,77 €
Total des mandats émis	718.353,81 €	
Excédent d'investissement reporté de l'exercice 2012		811.679,46 €
Résultat de clôture d'investissement 2013 (A)		(+) 228.050,42 €

RESTES A REALISER		
	DEPENSES	RECETTES
Recettes		
Dépenses	617.576,72 €	
Solde des restes à réaliser 2013 (B)	(-) 617.576,72 €	
Solde d'exécution d'investissement 2013 (RAR compris) (A) + (B)	(-) 389.526,30 €	

EXPLOITATION		
	DEPENSES	RECETTES
Total des titres de recettes émis		249.622,77 €
Total des mandats émis	179.506,89 €	
Excédent d'exploitation reporté de l'exercice 2012		636.191,29 €
Résultat de clôture d'exploitation 2013 (C)		(+) 706.307,17 €

Le résultat global de clôture 2013 (RAR compris) s'établit donc à (+) 316.780,87 €. (Fonctionnement + Investissement) (A) + (B) + (C)

A la clôture de l'exercice, le résultat de fonctionnement 2013 doit être prioritairement affecté à la couverture du déficit d'investissement cumulé d'un montant de 389.526,30 €. Cette règle a été appliquée puisque ce résultat de fonctionnement a été affecté lors du vote du BP 2014 en recette d'investissement au compte 1068 (389.526,30 €) pour résorber le déficit et en recette de fonctionnement au compte 002 au titre de l'excédent reporté d'exploitation (316.780,87 €).

On retiendra les éléments suivants de l'exécution du budget 2013 :

EN SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses d'exploitation (179.506,89 €) qui sont des dépenses courantes de gestion se sont réparties sur les rubriques suivantes :

- Entretien du réseau eaux usées : 8.563,06 €
- Rémunération du personnel : 58.632,75 €
- Titres annulés : 1.143,96 €

Figurent également au sein de cette section les dotations aux amortissements des immobilisations (dépenses d'ordre) pour 111.167,12 €.

Le virement à la section d'investissement (autofinancement) inscrit en prévision pour 582.500,00 € n'a pas été réalisé à la clôture de l'exercice conformément à l'instruction M49.

Les recettes d'exploitation (885.814,06 €) ont été principalement constituées par :

- La redevance d'assainissement pour : 200.689,44 €
- Des taxes de raccordement pour : 29.156,56 €
- Le résultat d'exploitation reporté 2012 : 636.191,29 €
- Des amortissements de subventions d'investissement amortissables transférés au compte de résultat : 19.776,77 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement (718.353,81 €) concement principalement :

- | | |
|--|--------------|
| ▪ Le remboursement en capital de la dette : | 5.115,74 € |
| ▪ Des travaux sur le réseau d'assainissement : | 693.461,30 € |
| ▪ Des amortissements de subventions d'investissement
Amortissables transférés au compte de résultat : | 19.776,77 € |

Au 31/12/2013, l'encours de la dette s'établit donc à 54.090,64 €. La dette de ce budget annexe se caractérise par les éléments suivants.

Classement charte de bonne conduite

Encours à 100 % : 1A (sans risque)

Structure de la dette

Taux fixe : 54.090,64 €

Taux moyen : néant (la ville rembourse uniquement le capital à l'Agence de l'Eau : prêts sans intérêts)

Répartition taux fixe/taux indexés :

- 100 % sont en taux fixe

Eléments de synthèse

Taux moyen dette globale : néant

Durée de vie résiduelle (en année) : 10,7

(La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette)

Répartition de l'encours par établissement prêteur

Nombre d'emprunts : 4 répartis contractés auprès d'un seul établissement : l'Agence de l'Eau Seine Normandie. (La ville a mobilisé en 2013 une avance d'un prêt pour un montant de 3.464 €)

Les recettes d'investissement (946.404,23 €) proviennent :

- | | |
|--|--------------|
| ▪ D'une subvention du l'Agence de l'Eau au titre des travaux
sur la rue des Lilas : | 13.487,00 € |
| ▪ Des dotations aux amortissements des immobilisations : | 111.167,12 € |
| ▪ Du FCTVA | 6.606,65 € |
| ▪ D'un prêt de l'Agence de l'Eau : | 3.464,00 € |
| ▪ Du solde d'exécution reporté 2012 : | 811.679,46 € |

Le virement de la section d'exploitation (autofinancement) inscrit en prévision au budget primitif pour 582.500,00 € n'a pas été réalisé à la clôture de l'exercice conformément à l'instruction M49.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2013 budget annexe Assainissement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAURREY

OBJET : Adoption du Compte de Gestion 2013 – Budget Annexe Assainissement.

PIECE(S) JOINTE(S) : Tableau résultats budgétaires 2013 du compte de gestion

La Commission des Finances du 16 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Le compte de gestion établi par le receveur municipal est un document de synthèse qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'exercice écoulé selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers correspondant aux créanciers et aux débiteurs de la commune),
- Le bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la commune.

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte de gestion 2013 du Budget Annexe Assainissement a effectivement été présenté à Monsieur le Député-Maire avant le 1^{er} juin 2014 par le receveur municipal.

Le compte de gestion 2013 du Budget Annexe Assainissement dressé par Monsieur Daniel DIDELOT, Trésorier Principal, fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Excédent exercice 2012 :	811.679,46 €
Recettes 2013 :	134.724,77 €
Dépenses 2013 :	718.353,81 €
Déficit 2013 :	(-) 583.629,04 €
Résultat de clôture 2013 :	(+) 228.050,42 €
(Hors restes à réaliser)	

SECTION D'EXPLOITATION :

Excédent exercice 2012 :	636.191,29 €
Excédent reporté en fonctionnement :	636.191,29 €
Recettes 2013 :	249.622,77 €
Dépenses 2013 :	179.506,89 €
Excédent 2013 :	(+) 70.115,88 €
Résultat de clôture 2013 :	(+) 706.307,17 €

Soit un excédent global de clôture de 934.357,59 € (hors solde des Restes à Réaliser).

On peut constater une identité de valeur entre les résultats issus du compte de gestion 2013 et ceux du compte administratif 2013 du Budget Annexe Assainissement.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion 2013 du budget Annexe Assainissement.

ANNEXE AU RAPPORT :

PRINCIPALES OPERATIONS MARQUANTES RECEPTIONNEES OU EN COURS DE REALISATION FIGURANT AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2013

2031	Contrats de Maîtrise d'Oeuvre	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude aménagement centre social M. Sangnier ▪ Etude travaux PGS école primaire R. Salengro ▪ Etude aménagement bâtiment Place du Général de Gaulle ▪ Etude réaménagement de l'Ecole de Musique ▪ Relevés topographiques voirie et bâtiments communaux ▪ Etude coulée verte et bleue ▪ Etude implantation de conteneurs enterrés ▪ Etude construction gymnase la Madeleine 	<p>11.824,69 €</p> <p>54.839,40 €</p> <p>34.622,04 €</p> <p>88.682,58 €</p> <p>66.637,31 €</p> <p>37.076,00 €</p> <p>51.807,12 €</p> <p>119.545,24 €</p>
205	Acquisition de logiciel	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Licences de serveurs, bureautiques et de logiciels métiers 	175.519,79 €
2128	Aménagement espaces extérieurs	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement paysager des entrées de ville ▪ Aménagement d'un terrain synthétique Stade E.Cognevault 	<p>54.314,59 €</p> <p>134.746,23 €</p>
2135	Installations générales	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux divers écoles maternelles et primaires ▪ Travaux divers bâtiments communaux ▪ Travaux de centralisation de la vidéosurveillance des bâtiments communaux ▪ Travaux de sécurisation des bâtiments communaux (alarmes et chaufferies) ▪ Travaux câblages téléphoniques et informatiques 	<p>304.005,61 €</p> <p>242.631,83 €</p> <p>119.647,52 €</p> <p>16.883,25 €</p> <p>49.247,01 €</p>
2152	Travaux de voirie	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux aménagement du parking Coulanges ▪ Travaux d'aménagement de la Place des Marronniers ▪ Travaux et aménagement de la voirie communale ▪ Travaux éclairage public/ signalisation tricolore ▪ Travaux enfouissement conteneurs sur divers quartiers de la ville ▪ Travaux aménagement de la voirie et de l'éclairage public quartier du Vignois 	<p>289.615,13 €</p> <p>295.775,90 €</p> <p>749.275,85 €</p> <p>217.467,08 €</p> <p>332.581,70 €</p> <p>387.995,96 €</p>
2315	Travaux en cours	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux réhabilitation du Commissariat ▪ Construction du Gymnase La Madeleine ▪ Réhabilitation et insonorisation école R. Salengro ▪ Réhabilitation du centre social Marc Sangnier ▪ Participation financière Zac Multisite 	<p>996.288,41 €</p> <p>108.954,65 €</p> <p>269.722,50 €</p> <p>91.075,82 €</p> <p>880.505,88 €</p>

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014**RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY****OBJET : Adoption du Compte Administratif 2013 – Budget Annexe Eau****PIECE(S) JOINTE(S) : Compte Administratif Eau 2013**

La Commission des Finances du 16 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation**LE COMPTE ADMINISTRATIF EAU**

Le budget Eau recense au sein d'un budget annexe l'ensemble des opérations réalisées par la commune dans le cadre de la gestion du réseau eau potable. Le compte administratif, qui rend compte annuellement des opérations budgétaires exécutées par l'ordonnateur au sein de ce budget, présente les résultats comptables de l'exercice 2013.

Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Les montants inscrits au compte administratif doivent être en concordance avec le compte de gestion établi par le receveur municipal.

Les résultats de l'exécution 2013 se présentent comme suit :

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Total des titres de recettes émis		50.875,26 €
Total des mandats émis	89.208,39 €	
Excédent d'investissement reporté de l'exercice 2012		742.577,02 €
Résultat de clôture d'investissement 2013 (A)		(+) 704.243,89 €

RESTES A REALISER		
	DEPENSES	RECETTES
Recettes		
Dépenses	685.487,33 €	
Solde des restes à réaliser 2012 (B)	(-) 659.374,59 €	
Solde d'exécution d'investissement 2013 (RAR compris) (A) + (B)	(-) 389.526,30 €	(+) 18.756,56 €

EXPLOITATION		
	DEPENSES	RECETTES
Total des titres de recettes émis		141.975,52 €
Total des mandats émis	67.473,76 €	
Excédent d'exploitation reporté de l'exercice 2012		59.764,73 €
Résultat de clôture d'exploitation 2013 (C)		(+) 134.266,49 €

Au final, le résultat global de clôture Restes à Réaliser compris s'établit pour 2013 à (+) 153.023,05 €.

(Exploitation+ Investissement) (A) + (B) + (C)

A la clôture de l'exercice, le résultat de fonctionnement 2013 doit être prioritairement affecté à la couverture du déficit d'investissement .En l'absence de déficit constatée sur la section d'investissement, ce résultat a été affecté lors du vote du BP 2013 en totalité (59.764,73 €) au compte 002 au titre de l'excédent reporté d'exploitation. Cette condition a été respectée puisque le résultat de fonctionnement a été affecté lors du vote du BP 2014 en recette d'investissement au compte 1068 (34.000,00 €) pour contribuer au financement de la section d'investissement et en recette de fonctionnement au compte 002 au titre de l'excédent reporté d'exploitation (100.266,49 €).

Il ressort du tableau synthétique les éléments suivants :

EN SECTION D'EXPLOITATION

En 2013, les dépenses se sont élevées à 67.473,76 € réparties sur deux chapitres :

- Charges financières (dont ICNE) : 16.598,50 €
(Intérêts des emprunts)
- Dotations aux amortissements : 50.875,26 €

Rappelons que le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement (autofinancement) prévu à hauteur de 88.685,56 € n'a pas été réalisé à la clôture de l'exercice conformément à l'instruction M49.

En 2013 les recettes se sont élevées à 201.740,25 € ventilées sur les postes principaux suivants :

- Redevance sur la consommation d'eau : 109.827,92 €
- Le résultat d'exploitation reporté 2012 : 59.764,73 €
- Des amortissements de subventions d'investissement amortissables transférés au compte de résultat : 29.295,40 €

Au final, l'exécution du budget en 2013 a permis de dégager un excédent cumulé en section d'exploitation de 134.166,49 €.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2013, les dépenses se sont chiffrées à 89.208,39 € sur les rubriques suivantes:

- 33.173,53 € au titre du remboursement en capital de la dette,
- 32.147,60€ au titre des amortissements de subventions d'investissement amortissables transférés au compte de résultat,
- 23.887,26 € au titre des frais d'études des travaux de liaison de la canalisation Oise/Marne

Pour information, l'opération de liaison de la canalisation Oise/Marne est entrée dans la phase opérationnelle puisque les travaux menés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Garges les Gonesse ont démarré à la fin 2013. La fin du chantier est programmée pour la période février/mars 2015.

Au 31/12/2013, l'encours de la dette s'établit donc à 422.679,47 €. La dette de ce budget annexe se caractérise par les éléments suivants.

Classement charte de bonne conduite

Encours à 100 % : 1A (sans risque)

Structure de la dette

Taux fixe : 422.679,47 €

Taux moyen : 3.82%

Répartition taux fixe/taux indexés :

- 100 % sont en taux fixe

Eléments de synthèse

Taux moyen dette globale : 3.82%

Durée de vie résiduelle (en année) : 13,2

(La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette)

Répartition de l'encours par établissement prêteur

Nombre d'emprunts : 3 répartis auprès de 2 banques ou établissement

- CAISSE D'EPARGNE : 2 prêts CRD 406.250 € - 96.11% du CRD
- AGENCE DE L'EAU : 1 prêts CRD 16.429,47 € - 3.89% du CRD

Les recettes d'investissement (793.452,28 €) proviennent en 2013 :

- Du solde d'exécution de la section d'investissement 2012 : 742.577,02 €
- Des dotations aux amortissements : 50.875,26 €

Tels sont les principaux éléments financiers à retenir de l'exécution du budget Eau 2013.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2013 budget annexe Eau.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Adoption du Compte de Gestion 2013 – Budget Annexe Eau.

PIECE(S) JOINTE(S) : Tableau résultats budgétaires 2013 du compte de gestion

La Commission des Finances du 16 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Le compte de gestion établi par le receveur municipal est un document de synthèse qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'exercice écoulé selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers correspondant aux créanciers et aux débiteurs de la commune),
- Le bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la commune.

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte de gestion 2013 du Budget Annexe Eau a effectivement été présenté à Monsieur le Député-Maire avant le 1^{er} juin 2014 par le receveur municipal.

Le compte de gestion 2013 du Budget Annexe Eau dressé par Monsieur Daniel DIDELOT, Trésorier Principal, fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Excédent exercice 2012 :	742.577,02 €
Recettes 2013 :	50.875,26 €
Dépenses 2013 :	89.208,39 €
Déficit 2013 :	(-) 38.333,13 €
Résultat de clôture 2013 :	(+) 704.243,89 €

SECTION D'EXPLOITATION :

Excédent exercice 2012 :	59.764,73 €
Excédent reporté en fonctionnement :	59.764,73 €
Recettes 2013 :	141.975,52 €
Dépenses 2013 :	67.473,76 €
Excédent 2013 :	(+) 74.501,76 €
Résultat de clôture 2013 :	(+) 134.266,49 €

Soit un excédent global de clôture de 838.510,38 € (hors solde des Restes à Réaliser).

On peut constater une identité de valeur entre les résultats issus du compte de gestion 2013 et ceux du compte administratif 2013 du Budget Annexe Eau.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion 2013 du Budget Annexe Eau.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014**RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY****OBJET : Adoption du Compte Administratif 2013– Budget Annexe Ateliers locatifs****PIECE(S) JOINTE(S) : Compte Administratif Ateliers locatifs 2013**

La Commission des Finances du 16 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation**LE COMPTE ADMINISTRATIF ATELIERS LOCATIFS**

La Ville de Gonesse gère 3 budgets annexes au budget principal dont celui des Ateliers Locatifs soumis aux règles budgétaires et comptables de l'instruction M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux. En raison de la fin de l'activité de location du site des Ateliers Locatifs, ce budget a été clôturé au 31 décembre 2013. Le compte administratif est le document de synthèse établi en fin d'exercice par l'ordonnateur à partir de sa comptabilité qui expose les résultats de l'exécution du budget 2013 à l'assemblée délibérante au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant.

Les informations que contient le compte administratif doivent, par ailleurs, être concordantes avec celles présentées par le comptable public dans le cadre de son compte de gestion.

Les résultats de l'exécution 2013 se présentent détaillés comme suit :

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Total des titres de recettes émis		86.915,90 €
Total des mandats émis	43.996,83 €	
Déficit d'investissement reporté de l'exercice 2012	63.080,02 €	
Résultat de clôture d'investissement 2013 (A)	(-) 20.160,95 €	

EXPLOITATION		
	DEPENSES	RECETTES
Total des titres de recettes émis		142.339,12 €
Total des mandats émis	172.997,64 €	
Excédent d'exploitation reporté de l'exercice 2012		69.264,26 €
Résultat de clôture d'exploitation 2013 (B)		(+) 38.605,74 €

Au final, le résultat global de clôture s'établit pour 2013 à (+) 18.444,79 €. (Exploitation+ Investissement) (A) + (B)

Comme cela a été indiqué lors de précédents conseils municipaux, la municipalité a achevé à l'été 2013 le processus de départ anticipé des locataires du site afin d'y implanter à moyen terme le Pole Technique Municipal. Le compte administratif traduit financièrement les conséquences de cette démarche. En raison de la fin de l'activité de location du site des Ateliers Locatifs, ce budget a été clôturé au 31 décembre 2013. Les résultats constatés sur les sections de fonctionnement et d'investissement à ce compte administratif seront intégrés au sein du Budget Principal lors du vote du Budget Supplémentaire 2014.

EN SECTION D'EXPLOITATION

En 2013, les dépenses d'exploitation (172.997,64 €) sont ventilées principalement sur les postes budgétaires listés ci-après :

Charges à caractère général :

- | | |
|----------------------------------|------------|
| ▪ Entretien du site : | 1.912,52 € |
| ▪ Assurance dommages aux biens : | 2.051,58 € |
| ▪ Honoraires et frais d'actes | 570,21 € |

Charges de gestion courante :

- | | |
|---|------------|
| ▪ Admission de titres en non valeur et charges diverses : | 2.744,22 € |
| ▪ Régularisation de charges locatives: | 4.705,87 € |

Charges financières : (dont ICNE)

- | | |
|---------------------------|----------|
| ▪ Intérêts de l'emprunt : | 355,01 € |
|---------------------------|----------|

Charges exceptionnelles:

- | | |
|---|--------------|
| ▪ Indemnités pour résiliation anticipée de bail : | 145.000,00 € |
|---|--------------|

Dotations aux amortissements des immobilisations :

23.108,32 €

Conformément à l'instruction M4, le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement (autofinancement) prévu à hauteur de 20.162,10 € n'a pas été réalisé à la clôture de l'exercice conformément à l'instruction M4. Les dépenses d'exploitation ont été exécutées hors autofinancement à un niveau correspondant aux nécessités de fonctionnement de ce budget (plus de 92 %)

En 2013, les recettes d'exploitation (211.603,38 €) sont principalement constituées par :

- | | |
|--|--------------|
| ▪ La subvention exceptionnelle du Budget Principal : | 120.000,00 € |
| ▪ Les loyers et charges récupérables des ateliers : | 22.339,12 € |
| ▪ Le résultat de fonctionnement reporté 2012 : | 69.264,26 € |

Notons que le taux de réalisation des produits d'exploitation inscrits au budget 2013 s'établit à plus de 81 %.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2013, les dépenses d'investissement (107.076,85 €) ont été consacrées au :

- Remboursement en capital de la dette (acquisition des ateliers) 33.500,00 €
- Restitution de dépôts de garantie aux locataires 10.496,83 €
- Solde d'exécution reporté de 2012 63.080,02 €

Le taux de consommation des crédits (près de 100 %) est conforme en 2013 à la prévision budgétaire. Rappelons que l'emprunt de 670.000 € mobilisé pour l'acquisition du site des Ateliers Locatifs a été totalement remboursé en 2013.

En 2013, les recettes d'investissement (86.915,90 €) proviennent principalement de :

- Cautionnements reçus (dépôts de garantie des locataires) 707,58 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé 63.100,00 €
- Dotation aux amortissements des immobilisations : 23.108,32 €

Le virement à la section d'investissement (autofinancement) prévu à hauteur de 20.162,10 € (contrepartie de la dépense d'exploitation) n'a pas été réalisé à la clôture de l'exercice conformément à l'instruction comptable M4.

Le taux de réalisation des recettes atteint donc près de 100 % (hors autofinancement) soit une exécution quasiment identique à la prévision budgétaire.

La section d'investissement présente logiquement un solde d'exécution déficitaire puisque l'autofinancement prévu au Budget Primitif ne s'est pas réalisé .Le besoin de financement de la section d'investissement (20.160,95 €) est couvert par l'excédent constaté en section de fonctionnement (+ 38.605,74 €).

2) Proposition

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2013 budget annexe Ateliers locatifs.

RAPPORT DE PRESENTATION**RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY****OBJET : Adoption du Compte de Gestion 2013 – Budget Annexe Ateliers Locatifs.****PIECE(S) JOINTE(S) : Tableau résultats budgétaires 2013 du compte de gestion****La Commission des Finances du 16 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.****1) Présentation**

Le compte de gestion établi par le receveur municipal est un document de synthèse qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'exercice écoulé selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers correspondant aux créanciers et aux débiteurs de la commune),
- Le bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la commune.

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte de gestion 2013 du Budget Annexe Ateliers Locatifs a effectivement été présenté à Monsieur le Député-Maire avant le 1^{er} juin 2014 par le receveur municipal.

Le compte de gestion 2013 du Budget Annexe Ateliers Locatifs dressé par Monsieur Daniel DIDELOT, Trésorier Principal, fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Déficit exercice 2012 :	(-) 63.080,02 €
Recettes 2013 :	86.915,90 €
Dépenses 2013 :	43.996,83 €
Excédent 2013 :	(+) 42.919,07 €
Résultat de clôture 2013 :	(-) 20.160,95 €

SECTION D'EXPLOITATION :

Excédent exercice 2012 :	132.364,26 €
Affectation partiel du résultat en investissement :	63.100,00 €
Excédent reporté en fonctionnement :	69.264,26 €
Recettes 2013 :	142.339,12 €
Dépenses 2013 :	172.997,64 €
Déficit 2013 :	(-) 30.658,52 €
Résultat de clôture 2013 :	(+) 38.605,74 €

Soit un excédent global de clôture de 18.444,79 €.

On peut constater une identité de valeur entre les résultats issus du compte de gestion 2013 et ceux du compte administratif 2013 du Budget Annexe Ateliers Locatifs.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion 2013 du Budget Annexe Ateliers Locatifs.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAURREY

OBJET : Clôture définitive du Budget Annexe Ateliers Locatifs.

La Commission des Finances du 16 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Par délibération en date du 26 septembre 2013, le Conseil Municipal a décidé de clôturer le budget annexe Ateliers Locatifs en raison de la cessation de l'activité de location de locaux commerciaux de ce site aux entreprises.

En effet, en raison de la décision de la municipalité d'implanter à moyen terme sur ce site le Pôle Technique Municipal, la ville a engagé un processus auprès des locataires en vue de libérer les locaux qu'ils occupaient depuis l'ouverture du site. La dernière entreprise locataire de deux locaux a quitté le site en juillet 2013.

Rappelons que depuis mai 2013, la ville de Gonesse a assuré la gestion du site des ateliers locatifs en régie directe dans le cadre d'un budget annexe au budget principal. Ce bâtiment construit sur terrain situé dans la Zac de la Grande Vallée regroupait 12 locaux indépendants d'une surface utile de 1.729 m² destinés à accueillir des PME, artisans et créateurs d'entreprises. Ce budget annexe Ateliers Locatifs soumis à l'instruction comptable M4 relative aux services publics locaux, était exprimé en hors taxe et donnait lieu à des déclarations de TVA auprès des services fiscaux sur les recettes et les dépenses qui ne font pas l'objet d'écritures budgétaires.

Il convient aujourd'hui après le vote du compte administratif 2013 de compléter la délibération du 26 septembre 2013 pour réaliser toutes les opérations budgétaires et comptables nécessaires à la clôture de ce budget annexe étant entendu que certaines écritures préalables ont déjà été réalisées (amortissements techniques, apurement des produits irrécouvrables, mise à jour des dépôts de garanties des locataires, engagement du processus de régularisation de la TVA, vérification de certains comptes de bilan). Il y a donc lieu de procéder :

- au transfert au budget principal du résultat d'exploitation du budget annexe Ateliers Locatifs d'un montant de 38.605,74 € constaté au compte administratif 2013 dans le cadre d'une prochaine décision modificative.
- au transfert au budget principal du solde déficitaire d'exécution d'investissement du budget annexe Ateliers Locatifs d'un montant de 20.160,95 € constaté au compte administratif 2013 dans le cadre d'une prochaine décision modificative. Il est à noter qu'il n'y a pas de restes à réaliser sur ce budget au 31/12/2013.
- à la réintégration des éléments d'actif et de passif du budget annexe dans la comptabilité du budget principal. Cette opération est réalisée par le comptable public qui procède ainsi à la reprise en balance d'entrée par opération d'ordre dans la comptabilité principale du budget principale de la balance et du bilan de clôture du budget annexe.
- à la mise à jour de l'inventaire du budget et à la transmission au comptable public des informations relatives à ce patrimoine pour la mise à jour de l'actif. Le comptable public procédera dans un second temps à l'intégration de ce patrimoine constitué par le seul bâtiment dans celui du budget principal par opération d'ordre budgétaire.

- à la mise en œuvre des écritures de liquidation de la TVA déductible. Elles ont été réalisées dans le cadre du budget principal en mai dernier.

Pour mémoire, l'emprunt de 670.000 € contracté par la ville auprès de la Caisse d'Epargne en 2003 pour l'acquisition du bâtiment a été définitivement remboursé le 05 juin 2013.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver et d'autoriser** la clôture définitive du Budget Annexe Ateliers Locatifs.
- **de constater que les résultats de la section d'exploitation et le solde d'exécution d'investissement** du compte administratif 2013 du Budget Annexe Ateliers Locatifs à intégrer au budget principal par écritures budgétaires s'élèvent à (+) 38.605,74 € pour la section d'exploitation et à (-) 20.160,95 € pour la section d'investissement.
- **d'acter** que ces résultats seront repris au sein du budget principal au second semestre 2014 dans le cadre d'une décision modificative sur les lignes 002 « Résultat de fonctionnement reporté » et 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »
- **d'autoriser** le comptable public à procéder à toutes les opérations comptables nécessaires à l'intégration des comptes de ce budget annexe dans la comptabilité du budget principal.
- **d'autoriser** Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **de noter que** les services fiscaux seront informés de la clôture définitive de ce budget soumis au régime de la TVA.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Désignation des contribuables éligibles à la fonction de membre de la Commission Communale des Impôts Directs.

La Commission des Finances du 16 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

L'article 1650 du code général des impôts prévoit l'institution d'une Commission Communale des Impôts Directs dans chaque commune. Cette CCID doit être renouvelée à la suite des élections municipales de mars 2014. La nomination des membres doit intervenir dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Cette commission comprend dans les communes de plus de 2 000 habitants neuf membres :

- le Maire ou l'Adjoint délégué, président ;
- et huit commissaires.

Les commissaires doivent :

- être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 25 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

L'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune. En outre, lorsque la commune comporte au moins 100 hectares de bois, un commissaire doit être propriétaire de bois ou de forêts.

Les huit commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le conseil municipal. La liste de présentation établie par le conseil municipal doit donc comporter seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants.

La Commission Communale des Impôts Directs intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- *elle dresse, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du code général des impôts)*
- *elle établit les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation (article 1503 du code général des impôts)*
- *elle participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du code général des impôts).*

- elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510 du code général des impôts) ;

- elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R*198-3 du livre des procédures fiscales).
- elle émet des avis sur les nouvelles valeurs locatives des locaux d'habitation qui lui sont présentées.
- Elle prend des décisions sur les données révisées proposées par les services fiscaux.

Afin de mettre à jour les bases d'imposition des taxes locales, l'administration fiscale opère un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés bâties de la commune qu'il s'agisse de constructions nouvelles, de démolitions, d'additions de constructions ou des changements d'affectation.

L'article 1650 A du code général des impôts prévoit, par ailleurs, l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique.

La commission intercommunale des impôts directs se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Elle dresse, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux, et donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes locaux proposées par l'administration fiscale.

La Commission Communale des Impôts Directs se réunit à la demande du directeur départemental des finances publiques, ou le cas échéant de son délégué, et sur convocation du maire ou de l'adjoint délégué.

Dans le cadre du processus actuellement en cours de validation des nouveaux paramètres d'évaluation des locaux professionnels issus de la révision des valeurs locatives, la CCID sera consultée. Elle devra donner son avis sur le projet qui lui sera soumis par la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP).

Ce projet sera constitué :

- d'une carte départementale présentant le découpage en secteurs locatifs homogènes (le cas échéant, des cartes communales pour les communes donnant lieu à un découpage en plusieurs secteurs) ;
- d'une grille tarifaire qui regroupe l'ensemble des tarifs pour les 38 catégories de locaux au sein de chaque secteur d'évaluation.

A compter de la remise du projet par la CDVLLP, la CCID disposera d'un délai de 30 jours pour donner son avis.

Les 32 contribuables désignés à la fonction de commissaire titulaire ou suppléant à la Commission Communale des Impôts Directs sont donc les suivants :

		COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
Commissaires redevables d'impôts locaux sur la commune	Taxe d'habitation	ADJAOUTE Hacène	ALLOUCHE Alain
		BORZAKIAN Jean	AUFRERE Jacky
		DELPAT Claude	COLAS Jean-Claude
		DREYER Christian	GAUTIER Dominique
		FAUCON Robert	LEGALL Henriette
		HENNEBELLE Jean-Pierre	LEGRAND Solange
		MURCIA-DE WINNE Mercedes	OSSULY Ali
		NACERI-OULEBSIR Malika	QUINTARD Manuel
		THAUVIN Alain	TOUZART André
	Taxe foncière	CORRE Guy	CROCHARD Jean-Louis
		DEHEDIN Laurent	GOSSET Gilbert
		GARCIA Hervé	LAURENT Alain
		PHILIPPE Claude	SAMAT Frédéric
CFE*	CHAMBORD Christian <i>Directeur Centre Leclerc</i>	BELLAICHE Franck <i>Pharmacien</i>	
	STEINER Marc <i>Directeur Usine Center</i>	LEROY Hervé <i>Société BERNARD</i>	
Commissaires domiciliés en dehors de la commune	PETITIMBERT Didier <i>Pharmacien</i>	KEGNE François <i>Pharmacien</i>	
Propriétaire de bois et forêts	Néant	Néant	

* C.F.E. : Cotisation Foncière des Entreprises

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la désignation des 32 contribuables éligibles à la fonction de membre de la Commission Communale des Impôts Directs listés ci-avant.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame HENNEBELLE

OBJET : Approbation et signature des règlements intérieurs des activités périscolaires : accueil de loisirs, études, restauration scolaire et temps d'activités périscolaires

**PIECE(S) JOINTE(S) : Règlement intérieur de la restauration scolaire
Règlement intérieur des accueils de loisirs
Règlement intérieur des temps d'activités périscolaires (TAP)**

La Commission du Développement Social du 18 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

En cette fin d'année scolaire s'ouvre un moment fort de l'activité de la direction de l'enfance, de la petite enfance et de l'éducation scolaire : l'inscription des enfants aux activités périscolaires pour l'année scolaire 2014-2015.

Une nouvelle organisation des inscriptions est mise en œuvre cette année afin de faciliter les démarches des familles et de limiter le temps d'attente lors du dépôt des dossiers au centre administratif. Un document unique sera ainsi à renseigner par chaque famille. Il contiendra notamment les trois règlements intérieurs des activités périscolaires : celui des accueils de loisirs et des accueils pré et post scolaires, celui de la restauration scolaire et celui des temps d'activités périscolaires (TAP).

Ces règlements s'adressent aux familles dont les enfants sont scolarisés sur une école primaire de Gonesse et fréquentent les structures et activités périscolaires de la Commune. Les différentes activités périscolaires sont facultatives et placées sous la responsabilité de la Ville de Gonesse. Leur objectif est de proposer des activités de qualité conciliant les contraintes horaires des parents et le respect des rythmes, de la sécurité et des besoins des enfants. Hormis le rappel des règles d'hygiène et de sécurité, les règlements affirment les notions essentielles qui fondent l'activité des services concernés : la tolérance, le respect mutuel, l'efficacité, la responsabilité et le respect de la laïcité.

Le règlement intérieur des accueils de loisirs et des accueils pré et post scolaires, adopté par délibération du 15 avril 2010, est actualisé en tenant compte notamment de la réforme des rythmes scolaires.

2) Financement

Les TAP sont gratuits pour les familles.

Les tarifs des accueils pré et post scolaires, des accueils de loisirs et de la restauration scolaire sont fixés par année scolaire par délibération du conseil municipal.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les trois règlements intérieurs des activités périscolaires organisées sous la responsabilité de la Ville de Gonesse.

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

OBJET : Avis de la commune sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Syndicat Intercommunal d'études et de programmation pour le développement de l'Est du Val d'Oise (SIEVO) arrêté le 4 mars 2014

La Commission d'Aménagement Urbain et du Développement Durable du 17 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Le comité syndical du syndicat intercommunal d'études et de programmation pour le développement de l'Est du Val d'Oise (SIEVO) a engagé la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (approuvé le 29 juin 2006) par délibération du 24 novembre 2011. Le périmètre du SIEVO est constitué des 25 communes réunies au sein des communautés d'agglomération Val de France et Roissy Porte de France. Après un an et demi d'études associant les différentes collectivités du SIEVO, un projet de SCOT révisé a été arrêté par le comité syndical du SIEVO, lors de sa réunion du 1er juillet 2013.

Par courrier en date du 8 octobre 2013, le Préfet du VAL D'OISE indiquait ne pas être en mesure d'émettre un avis favorable sur le document présenté au regard du calendrier d'approbation du nouveau SDRIF (en cours d'élaboration à l'époque). En conséquence, le Préfet a proposé au Président du SIEVO, de reprendre la délibération initiale du 1er juillet, afin d'arrêter à nouveau le SCOT en début d'année 2014.

Au-delà de ces motifs juridiques, monsieur le Préfet attirait l'attention du Président sur un certain nombre d'éléments à clarifier, notamment :

- le bilan des espaces agricoles sur la période 2008/2013 et les objectifs chiffrés de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers envisagés ;
- le déséquilibre entre les extensions urbaines à vocation économique (680 ha) et celles pour le logement (180 ha) ;
- les moyens mis en œuvre pour répondre aux objectifs définis par la loi du Grand Paris sur le logement et du respect de la territorialisation de l'offre de logement (TOL) ;
- la prise en compte des prescriptions et objectifs du schéma agricole du Grand Roissy qui préconise notamment la mutualisation des espaces à vocation d'activités;
- la prise en compte dans la cartographie de la liaison Roissy-Picardie, projet d'infrastructure de transport.

Lors du Comité Syndical du SIEVO du 12 novembre 2013, la délibération du 1er juillet 2013 a été retirée.

Un projet de SCOT révisé a été arrêté par délibération du Conseil Syndical du SIEVO le 4 mars 2014.

En vertu de l'article L. 122-8 du Code de l'urbanisme, le SCOT arrêté est soumis pour avis aux personnes publiques associées (Etat, Région, Département...) ainsi qu'aux communes et groupements de communes membres du SIEVO. La commune de Gonesse a été officiellement saisie. La Communauté d'Agglomération Val de France a, par ailleurs également été saisie et a rendu un avis favorable sur ce document en Conseil Communautaire du 15 mai 2014.

Il convient que la Commune se prononce elle aussi sur le projet de SCOT révisé.

Le projet de SCOT révisé s'inscrit dans la continuité du SCOT approuvé le 1er juillet 2013 tout en prenant en compte les évolutions législatives intervenues depuis, notamment la loi relative au Grand Paris, la signature des deux CDT de Val de France et de Roissy et la prise en compte du nouveau SDRIF.

Le projet de SCOT révisé du SIEVO reprend les objectifs et orientations déjà relevés précédemment à savoir notamment :

- renforcer l'image du territoire ;
- favoriser le développement des infrastructures de transport nécessaire à l'attractivité du territoire et à de meilleures conditions de déplacement des habitants ;
- favoriser le développement les projets d'équipements important à vocation métropolitaine ;
- protéger les espaces agricoles et assurer la pérennité des exploitations agricoles conformément au schéma agricole du Grand Roissy ;
- dynamiser les centralités autour des gares existantes ;
- favoriser un renouvellement urbain de qualité dans les grands ensembles et dans les vieux villages.

Concernant le territoire communal proprement dit le SCOT prévoit la préservation des espaces agricoles au nord de la commune, qui est une priorité pour la collectivité. Les lisières urbaines en limite de ces mêmes espaces sont également protégées tout en laissant la possibilité pour la commune de réaliser les opérations qui lui sembleraient indispensables, notamment sur le secteur nord de la Fauconnière.

La possibilité de réaliser le triangle de Gonesse est inscrit dans le document et ce projet est identifié comme un axe majeur du développement du territoire, ce qui correspond aux ambitions de la commune. La réalisation du Barreau ferroviaire RER B – RER D est rappelée aux titres des grandes infrastructures. La liaison Roissy – Picardie n'est pas reprise dans le SCOT, conformément à la position constante du SIEVO et de la Ville de Gonesse.

Par ailleurs, l'objectif global de la production de logements sur 15 ans est conforme aux objectifs fixés par le CDT signé le 27 février dernier et confirmé par l'avenant logement présenté lors du comité de pilotage présidé par le Préfet de Région le 26 juin 2014. Cependant, même si la loi n'a été promulguée que le 24 mars 2014, à la date de délibération du SIEVO sur le projet de SCOT, le Parlement avait déjà approuvé la loi ALUR et son article 166 relative à l'assouplissement du PEB. Il convient en conséquence de modifier le SCOT pour intégrer la rédaction exacte de cet article. De plus, la répartition chiffrée des objectifs de production entre les « besoins de renouvellement urbain », les « besoins de diminution de la taille moyenne des ménages » et les « constructions pouvant entraîner une augmentation non significative de la population » doivent être mis à jour et intégrer la répartition définitive validée dans le cadre du comité de pilotage du 26 juin 2014.

« Tableau de synthèse estimatif sur la durée du CDT »

Construction prévue	En zone C du PEB	Hors zone C du PEB	Total
Pour répondre aux besoins de renouvellement urbain	2 700		
Pour répondre aux besoins de diminution de la taille moyenne des ménages	4 105		
Constructions pouvant entraîner une augmentation non significative de la population	2 255		
Total	9060	5140	14200

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **d'émettre un avis favorable sur le projet révisé de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté le 4 mars 2014 par le comité syndical du Syndicat intercommunal d'études et de programmation pour le développement de l'Est du Val d'Oise (SIEVO).**

- **Intégrer la nouvelle rédaction de la loi ALUR et de son article 166 relatif à l'assouplissement du PEB ainsi que la répartition chiffrée des objectifs de production de logements conformément à l'avenant de révision du CDT.**
- **Rappeler l'attachement de la collectivité à la réalisation des infrastructures de transport indispensables au territoire, en particulier le Barreau ferroviaire RER B – RER D et soutenir le SIEVO dans son opposition à la liaison Roissy – Picardie.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame GRIS

OBJET : Présentation de l'état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) pour l'année 2013

PIECE (S) JOINTE (S) : Etat des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) pour l'année 2013

La Commission du Développement Social du 18 Juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation :

En application de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

2) Proposition :

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte de l'état des travaux de la C.C.S.P.L. pour l'année 2013.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame GRIS

OBJET : Fixation du nombre et désignation des membres représentants des associations locales à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.)

La Commission du Développement Social du 18 Juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation :

Par délibération n°53 du 17 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné les conseillers municipaux qui siégeront à la Commission Consultative des Services Publics Locaux CCSPL.

Il convient de désigner conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales des représentants d'associations locales.

Il est proposé en complément que soient désignées au sein du tissu associatif, les associations locales suivantes qui ont un intérêt avec les services publics locaux délégués pou exploités en régie dotée de l'autonomie financière :

- Amicale des Résidents de la Fauconnière
- Amicale des Propriétaires du Quartier des Acteurs
- Nouvelle Association du Golf de Gonesse
- Associations des Représentants de Parents d'Elèves F.C.P.E. et P.E.E.P.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de FIXER à 5 le nombre de représentants d'Associations Locales au sein de la CCSPL et DE DESIGNER ses représentants.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Député-Maire

OBJET : Demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Départemental d'Accès au Droit au titre des activités de l'Agence Civile – Année 2014

La Commission du Développement Social du 18 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation:

L'activité de l'Agence Civile répond aux critères retenus dans le cadre de la charte de l'accès au droit :

- Elle comprend une action neutre et impartiale, d'information, d'orientation, d'aide ou d'accompagnement dans les démarches juridiques ou administratives.
- Elle est accessible à l'ensemble de la population sans aucune distinction.
- Elle est entièrement gratuite pour ses bénéficiaires.
- Elle est assurée par des personnes présentant une qualification ou une expérience adaptée au(x) domaine(s) juridique(s) concerné(s).

Pour l'année 2013 ce sont 1445 personnes (5% de plus qu'en 2012) qui ont été reçues, conseillées, orientées.

L'Agence Civile sollicite et accueille des juristes qui tiennent des permanences en matière de droit de la famille et des victimes, du travail, du patrimoine, pénal et civil.

Elle oriente les demandeurs en matière de logement, de contentieux liés à la consommation vers d'autres services réputés compétents et disponibles : par exemple, pour les questions les plus fréquentes, l'ADIL pour le logement, Que Choisir pour la consommation, un autre P.A.D. pour le droit des étrangers etc.). Les rendez-vous sont pris à partir de l'Agence, par l'agent d'accueil ou avec son aide.

De ce fait, à la demande de la Ville de Gonesse, l'Agence Civile a été labellisée Point d'Accès au Droit par le Conseil Départemental d'Accès au Droit (C.D.A.D.) en 2001.

Le C.D.A.D. subventionne ce dispositif depuis cette date.

2) Financement:

Le Point d'Accès au Droit (P.A.D.) a considérablement augmenté son activité en diversité et en volume. Le C.D.A.D. a jusqu'à présent ajusté son financement au regard de ces évolutions. Avec de nouvelles actions (écrivain public, médiateurs des gonessiens, conciliateur de justice), le rapport d'activité 2013 et le projet 2014 montrent le dynamisme de ce dispositif.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de Conseil Départemental d'Accès au Droit une subvention d'un montant de 5 000 € pour l'année 2014.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame GRIS

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat (Acsé) pour le fonctionnement de la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) et de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) sur le quartier de la Fauconnière, dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) - Année 2014

La Commission du Développement Social du 18 Juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Le partenariat entre la Ville de Gonesse et l'Etat pour le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) se traduit par la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuelles.

1ere action : Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S)

La MOUS est intégrée dans la programmation pluriannuelle puisqu'elle concourt à la mise en œuvre, à l'animation et à l'évaluation de l'ensemble des actions conduites dans le cadre du CUCS. Elle permet ainsi d'articuler l'ensemble des dispositifs relatifs à la Politique de la Ville et à consolider une gouvernance locale avec tous les acteurs concernés par ces dispositifs.

L'équipe de la M.O.U.S (Référénts thématiques et référents territoriaux de la commune) se mobilise pour parvenir à proposer une offre sociale dans le cadre des objectifs fixés dans les champs d'intervention de la politique de la ville et concevoir de véritables projets de territoires au sein de la ville.

Rappel des modalités de mise en œuvre de la programmation pour 2014 :

- Novembre 2013 : Communication de l'appel à projet en réunion MOUS
- 1ere quinzaine de Janvier 2014 : Instruction administrative et financière des fiches actions bilan 2013 et projets d'action 2014
- 2^e quinzaine de Janvier 2014 : Présentation pour arbitrage auprès du Député-Maire programmation CUCS 2014
- 26 Janvier 2014 : Dépôt des projets 2014 sur l'extranet de l'ACSE
- 24 Mars 2014 : Validation de la programmation par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

2^e action : GUSP Fauconnière / Mobilisation et participation des habitants

Une convention GUSP de 3 ans a été signée en Novembre 2013 entre les 4 bailleurs (OSICA, Val d'Oise Habitat, Immobilière 3F et DOMAXIS) de la Fauconnière, l'Etat et la Ville de Gonesse.

La GUSP est un outil au service de la population afin de poursuivre les efforts engagés par la ville en matière de cadre de vie, de lien social et de tranquillité publique. Il s'agit d'impulser une démarche concertée pour un projet commun du quartier en impliquant les habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Pour réussir cette démarche, la mobilisation de l'ensemble des acteurs (Service de la Ville, bailleurs, habitants) est primordiale.

2) Financement

La répartition financière est la suivante :

Porteur	Intitulé de l'action	Coût total	RECETTES	
			Ville	Etat (Acsé)
Ville de Gonesse Politique de la Ville	<i>Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS)</i>	66 148 €	41 908 €	24 240 €
Ville de Gonesse Politique de la Ville	<i>GUSP Fauconnière : Mobilisation et participation des habitants</i>	4 000 €	2 500 €	1 500 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat (Acsé), dans le cadre de la programmation 2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, une subvention de vingt-quatre mille deux cent quarante euros (24 240 €) pour le fonctionnement de la Maitrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) et une subvention de mille cinq cents euros (1 500 €) pour le fonctionnement de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) sur le quartier de la Fauconnière.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame GRIS

OBJET : Location et maintenance de photocopieurs avec accessoires et prestations de service pour la Ville de Gonesse – Lancement d’une procédure d’appel d’offres

La Commission des Finances du 16 juin 2014 s’est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La Ville de Gonesse dispose d’un parc de 60 photocopieurs se répartissant comme suit :

- Bâtiments administratifs : 36
- Ecoles : 20
- Reprographie : 2

Pour information le montant des dépenses réalisées depuis le 15 juin 2011 (date de notification du marché) jusqu’à ce jour est le suivant :

N°Lot	Désignation des lots	Dépenses réalisées (€ HT)
1	Parc administratif et parc des écoles	138 708,15
2	Parc reprographie	73 544,17

Or, ce marché arrive à échéance le 14 juin 2015. Afin d’assurer la continuité du service et compte tenu du montant estimatif du marché et des délais de commande de fabrication, de livraison et d’installation, il est nécessaire de lancer dès à présent, une procédure de marché.

2) Financement

Il s’agira d’un appel d’offres ouvert, alloti et fractionné à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum comme suit :

N°Lot	Désignation du lot
1	Parcs administratif et scolaire
2	Parc reprographie

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D’AUTORISER le lancement d’une procédure de consultation relative à la location et à la maintenance de photocopieurs avec accessoires et prestations de services pour la Ville de Gonesse selon le mode de l’appel d’offres ouvert, alloti et fractionné à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014**RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR : Madame GRIS****OBJET : Renouvellement des contrats d'assurance de la Ville de Gonesse – Lot n° 2 : Assurances des responsabilités et risques annexes – Compagnie SMACL – Approbation et signature d'un avenant n° 4****PIECE(S) JOINTE(S) : 1 projet d'avenant****La Commission d'Appel d'Offres du 10 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.****La Commission des Finances du 16 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.****1) Présentation**

Par délibération n° 274 du 20 octobre 2010 le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de prestations de service d'assurance pour une durée de 4 ans comme suit :

N° Lot	Désignation	Société retenue	Formule choisie	Taux (à la date de signature du marché) ou prix au m2 HT	Montant HT	Montant TTC
1	Assurance des dommages aux biens et des risques annexes	SMACL	Variante	0,95	90 754,45	98 301,39
2	Assurance des responsabilités civiles et des risques annexes	SMACL	Solution de base + option 1	0,11		25 561,59
3	Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes	SMACL	Solution de base + options 1 et 2			56 730,85
4	Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus	SMACL	Solution de base		2 447,00	2 667,23
6	Assurance des expositions	Assurances Sécurité	Solution de base	0,4000 pour le séjour et le transport		50,00 € par exposition

Depuis cette date des modifications nécessitant la conclusion d'avenants sont intervenues comme suit :

Délibérations		Lot n° 1	Lot n° 2	Lot n° 3	Lot n° 6
N°	Dates				
95	29-mars-12	Avenant n° 1		Avenants n° 1 et 2	Avenant n° 1
183	28-juin-12		Avenant n° 1		
287	6-déc.-12			Avenant n° 3	
101	25-avr.-13	Avenants n° 2 et 3	Avenant n° 2	Avenant n° 4	Avenant n° 2
200	27-juin-13		Avenant n° 3		
37	30-janv.-14	Avenant n° 4		Avenant n° 5	Avenant n° 3

2) Financement

A ce jour, et comme chaque année, des régularisations nécessitant la conclusion d'un avenant, doit être effectuée sur le lot n°2.

La cotisation provisionnelle payée au 1^{er} janvier 2013 s'est élevée à 14 688,88 € HT soit 16 010,88 € TTC.

Le montant des salaires bruts versés en 2013 s'est élevé à 14 029 193,58 €.

Le taux de cotisation prévu au contrat est égale à 0,11% HT soit 0,1199% TTC.

La cotisation définitive pour l'année 2013 s'est élevée à 15 432,11 € HT soit 16 821,01 € TTC

La cotisation complémentaire au titre du présent avenant s'élève à 743,23 € HT soit 810,13 € TTC.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER et D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n° 4 au marché de renouvellement des contrats d'assurance de la Ville de Gonesse – Lot n° 2 « Assurances des responsabilités et risques annexes » avec la Compagnie SMACL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014**RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR : Madame GRIS****OBJET : Renouvellement des contrats d'assurance de la Ville de Gonesse – Lancement d'une procédure d'appel d'offres**

La Commission des Finances du 16 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La Ville de Gonesse dispose actuellement de contrats d'assurance nécessaires à son bon fonctionnement.

Pour information le montant des dépenses réalisées depuis le 1^{er} janvier 2011 jusqu'à ce jour est le suivant :

N° Lot	Désignation	Dépenses en euros			
		2011	2012	2013	2014
1	Assurance des Dommages aux Biens et des risques annexes	100 886,46	110 192,23	116 210,96	117 956,79
2	Assurances des Responsabilités et des risques annexes dont : - Individuelle Accident - Protection Juridique Générale	23 645,24	24 378,97	24 996,15	24 743,09
3	Assurance des Véhicules à Moteur et des risques annexes	59 931,29	62 593,47	81 361,60	78 389,32
4	Assurances de la Protection Fonctionnelle des Agents et des Elus	2 667,23	2 783,81	2 856,17	2 911,03
5	Assurances Tous Risques Expositions	403,77	950,00	250,00	150,00
Total		187 533,99	200 898,48	225 674,88	224 150,23

Or, ce marché arrive à échéance le 31 décembre 2014. Afin d'assurer la continuité du service et compte tenu du montant estimatif du marché, il est nécessaire de lancer une procédure de marché.

2) Financement

Il s'agira d'un appel d'offres ouvert et alloti comme suit :

N°Lot	Désignation du lot
1	Dommages aux Biens et risques annexes
2	Responsabilité Civile et risques annexes dont : - Individuelle Accident - Protection Juridique Générale
3	Véhicules à Moteur et risques annexes
4	Protection Fonctionnelle des Agents Territoriaux et des Elus
5	Tous Risques Expositions

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** le lancement d'une procédure de consultation relative au renouvellement des contrats d'assurance de la Ville de Gonesse selon le mode de l'appel d'offres ouvert et alloti.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

**RAPPORTEURS : Monsieur JAURREY
Madame GRIS**

OBJET : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'Hôtel de Ville, de ses abords et aménagement de locaux administratifs et commerciaux dans l'immeuble Place Général de Gaulle – Approbation et signature d'un avenant n°1 ET Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Développement Urbain 2014 (DDU)

PIECE(S) JOINTE(S) : 1 projet d'avenant

La Commission d'Appel d'Offres du 10 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Plusieurs services de la ville de Gonesse sont, à ce jour, répartis sur différents sites, ce qui suscite pour les habitants une réelle difficulté. Afin d'offrir au public de meilleures conditions d'accueil, la ville de Gonesse a décidé de procéder à la réhabilitation des locaux de l'immeuble sis place du Général de Gaulle pour y recentrer plusieurs services municipaux et favoriser un accueil de qualité.

A cet effet, la ville de Gonesse a fait l'acquisition du bâtiment de l'ancienne CPAM, place du Général de Gaulle, bâtiment d'une surface importante qui vient compléter les locaux dont la ville était déjà propriétaire sur ce lieu, où des services municipaux sont déjà présents mais très à l'étroit.

La ville souhaite aussi à l'occasion de ce projet de réaménagement réaliser un linéaire de commerces afin de relier le magasin Casino Shopping situé dans l'ancienne halle du marché, aux commerces existants rue de Paris. Elle permettrait ainsi de créer une continuité commerçante jusqu'à l'axe central du centre ancien, qui contribuerait à revitaliser le commerce de proximité du quartier. Quatre commerces seraient ainsi créés. Ils seraient loués par la ville à des commerçants qui souhaitent soit s'installer et enrichir l'offre commerciale, participant ainsi à la sauvegarde et à la diversification du commerce de proximité, soit se déplacer pour bénéficier d'une localisation plus cohérente avec la structuration de l'offre commerçante de ce secteur. Les loyers proposés resteraient modérés du fait de l'application de coefficients de pondération adaptés aux activités et de nature à ne pas obérer la viabilité des activités accueillies. Ce projet a été soumis pour avis à la chambre de Commerce qui s'est prononcée favorablement sur sa faisabilité.

Nous souhaitons enfin réhabiliter l'hôtel de ville, le rendre accessible aux personnes handicapées, et aménager ses abords.

Par délibération n°33 du 16 février 2012, le Conseil Municipal a autorisé, pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de l'Hôtel de Ville, de ses abords et l'aménagement de locaux administratifs et commerciaux dans l'immeuble place du Général de Gaulle, le lancement d'une procédure de marché sous la forme d'un appel d'offres restreint.

Par délibération n°19 du 31 janvier 2013, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché de mission de maîtrise d'œuvre avec le groupement « Sarl Lacagne et Stafie/Mahaut de Laage/Sincoba BET » 75012 PARIS pour un montant de 237 000,00 € HT soit 283 452,00 € TTC pour un montant prévisionnel des travaux fixé à 3 000 000,00 € HT.

2) Financement : caractéristiques relatives à l'avenant

L'article 3 du CCAP indique que le forfait définitif de rémunération est le produit du taux de rémunération fixé à l'acte d'engagement par le montant du coût prévisionnel des travaux.

L'article 7 du CCAP (cahier des clauses administratives particulières) précise : Après réception de l'APD (avant-projet définitif) par le maître de l'ouvrage, un avenant fixe le coût prévisionnel des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter.

Au stade de l'APD, le montant des travaux relatifs à la reconstruction et sur lequel s'engage le maître d'œuvre et son forfait de rémunération s'élèvent à :

	Enveloppe prévisionnelle	Montant au stade de l'APD	Montant de la plus value
Travaux (€ HT)	3 000 000,00	3 801 000,00	801 000,00
Taux de rémunération	7,90%	9,09%	1,19%
Forfait provisoire de rémunération (€ HT)	237 000,00		
Forfait définitif de rémunération (€ HT°)		345 510,90	108 510,90

Causes du nouveau montant des travaux

Un certain nombre de contraintes comme celles imposées par l'architecte des bâtiments de France ont dû être prises en compte. C'est le cas tant sur le choix des matériaux que sur l'aspect extérieur du futur Hôtel de ville. Ainsi, parmi les exigences soulevées figure la demande de ne pas retrouver dans le projet de matériaux existants, et de retenir plutôt des matériaux contemporains, ou encore d'encastrer les vélux et de ne pas les trouver en superposition....

Les autres raisons à l'origine de l'augmentation du montant initialement estimé sont notamment pour le centre Administratif :

- Le Choix du ravalement complet par l'extérieur
- La création et l'aménagement extérieur de 4 commerces mieux dimensionnés au lieu de 3,
- La création d'un velux en toiture du dernier étage,
- L'alourdissement de la réglementation et des contraintes relatives à l'amiante

Répartition du nouveau montant des travaux

Extension de la Mairie	1 118 000,00
Centre Administratif et commerces avec ravalement ITE sans finitions des commerces et sans traitement des locaux occupés	2 485 000,00
Parvis de la mairie et plantations	198 000,00
Total € HT	3 801 000,00
TVA 20 %	760 200,00
Total € TTC	4 561 200,00

Taux de rémunération

Le taux de rémunération est également passé de 7,9 % à 9,09 %, dans la mesure où il a été décidé de décaler les travaux dans le temps. Il s'agit d'abord de réaliser le centre administratif et le linéaire de commerces, puisque le plan de financement est le plus abouti. Ensuite seulement s'ouvrira le chantier de l'hôtel de ville et de ses abords, dès lors que l'opération aura été inscrite au futur Contrat Régional en cours d'élaboration et de discussion.

Le montant de l'avenant s'élève donc à 108 510,90 € HT soit 130 213,08 € TTC

3) Financement : caractéristiques de la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Développement Urbain 2014 (DDU) pour la réhabilitation du bâtiment ex CPAM en centre administratif avec un linéaire de commerces en pied d'immeuble (Hors Hôtel de ville et abords)

Au-delà de la finalisation des détails techniques du projet et des ajustements nécessaires sur la procédure de marché, sa faisabilité économique repose sur l'obtention préalable au moment de la signature des ordres de services pour les futurs travaux de tous les financements nécessaires.

Avec la Dotation de Développement Urbain (DDU), dont l'appel à projets nous est parvenu le 2 Juin 2014, une possibilité complémentaire s'offre à nous en vue d'optimiser et de sécuriser un niveau maximum de financement du projet. Cette demande serait ciblée sur la partie de l'opération la plus immédiatement opérationnelle, à savoir le centre administratif et les commerces. Le coût global prévisionnel de cette première partie de travaux s'élève à 3.252.684 €uros TTC

Il est donc aujourd'hui proposé au Conseil Municipal de solliciter à ce titre la DDU 2014 à hauteur de 830.000 €uros.

Le plan prévisionnel de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Mission de Maîtrise d'Œuvre	225 860,14 €	Autofinancement Ville	1 041 160,14 €
Encadrement et installation de chantier	130 000,00 €	Conseil Général du Val d'Oise (Contractualisation) - 23,66 % sur la partie Centre administratif	498 599,00 €
Désamiantage	90 000,00 €	Conseil Général du Val d'Oise (Contractualisation) - 20,09 % sur la partie linéaire de commerces	75 811,00 €
Surface commerciale	377 360,00 €	DDU	830 000,00 €
Sas et entrée RDC	78 100,00 €	Conseil Régional - Convention Régionale de renouvellement urbain	265 000,00 €
création chaufferie gaz	200 000,00 €		
locaux rdc	36 250,00 €		

Réaménagement des locaux administratifs 1ere phase	1 033 100,00 €		
ravalement	245 000,00 €		
Réaménagement 1er étage - 2ème phase	294 900,00 €		
Total HT	2 710 570,14 €	Total HT	2 710 570,14 €
TVA	542 114,03 €	TVA	542 114,03 €
Total TTC	3 252 684,17 €	Total TTC	3 252 684,17 €

4) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** et **D'AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de l'Hôtel de Ville, de ses abords et aménagement de locaux administratifs et commerciaux dans l'immeuble Place Général de Gaulle avec le Groupement SARL Lacagne et Stafie/Mahaut de Laage/Sincoba BET fixant :
 - le coût prévisionnel des travaux à 3 801 000,00 € HT soit 4 561 200,00 € TTC (TVA 20 %)
 - le forfait définitif de rémunération à 345 510,90 € HT soit 414 346,45 TTC (*Ce nouveau montant TTC inclut une TVA à 19,6 % et une TVA à 20 %*)
- **D'APPROUVER** le projet de réhabilitation du bâtiment place du Général de Gaulle en centre administratif avec un linéaire de commerces en pied d'immeuble,
- **D'APPROUVER** son plan de financement et de s'engager à inscrire les dépenses correspondantes au budget communal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à déposer un dossier finalisé auprès de l'Etat afin de solliciter une subvention pour un montant maximum dans le cadre de la Dotation de Développement Urbain 2014,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à signer la convention attributive de subvention correspondante,
- **De DONNER** délégation à Monsieur le Député-Maire pour signer tous documents fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à cette demande.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à solliciter toutes autres subventions pouvant contribuer au financement de cette opération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Adoption des tarifs communaux 2014-2015

PIECE(S) JOINTE(S) : Tableau récapitulatif

La Commission des Finances du 16 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Dans le cadre du fonctionnement des différents services municipaux, la ville propose des prestations en direction des habitants. Cette offre de services présente un coût pour la commune, couvert en partie par une participation directe des usagers dont le montant est fonction d'une grille tarifaire approuvée par le Conseil Municipal.

La réévaluation de la majorité des tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2014 sera de l'ordre de 2 % pour les usagers gonessiens et de 5 % pour les habitants hors commune afin de tenir compte de la hausse des prix supportée par la commune.

Le tableau ci-joint récapitule l'ensemble de la tarification communale par secteur d'activité.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption de la nouvelle tarification 2014-2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAURREY

OBJET : Attribution de l'indemnité de conseil du receveur municipal – Année 2013

PIECE(S) JOINTE(S) : Etat liquidatif

La Commission des Finances du 16 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

En complément des prestations à caractère obligatoire résultant de leur fonction de comptable principal des communes, les comptables non centralisateurs du Trésor sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire économique, financière et comptable.

Ces prestations donnent lieu au versement d'une indemnité de conseil sur délibération du conseil municipal. Cette indemnité allouée à titre facultatif et personnel est acquise pour la durée du mandat sauf délibération contraire.

L'indemnité est calculée par application d'un barème correspondant à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des budgets Ville, Assainissement, Eau et Ateliers Locatifs des trois dernières années, à l'exception des opérations d'ordre. (Arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes).

2) Financement

L'indemnité de conseil de Monsieur Daniel DIDELOT, receveur en poste à la Trésorerie de Gonesse, s'établit pour l'année 2013 à 5.950,87 € suivant l'état liquidatif ci-joint. Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts au BP 2014 du budget principal (chapitre 011 - article 6225-rubrique 020).

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de l'indemnité de conseil du receveur municipal pour l'année 2013.

CALCUL DE L'INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR ANNEE 2013

MOYENNE ANNUELLE DES DEPENSES BUDGETAIRES DES TROIS DERNIERES ANNEES :

BUDGETS VILLE + ASSAINISSEMENT + EAU + ATELIERS LOCATIFS : 56.231.135,00 €

Application du barème :

7 622,45 premiers euros	x	0.30 %	=	22,87 €
22 867,35 euros suivants	x	0.20 %	=	45,73 €
30 489,80 euros suivants	x	0.15 %	=	45,73 €
60 979,61 euros suivants	x	0.10 %	=	60,98 €
106 714,31 euros suivants	x	0.075 %	=	80,04 €
152 449,02 euros suivants	x	0.05 %	=	76,22 €
228 673,53 euros suivants	x	0.025 %	=	57,17 €
Les sommes excédants	x	0.010 %	=	5 562,13€
609 796,07 € soit un montant de 55.621.338,93				
			TOTAL	5.950,87 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Exploitation des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments communaux – Société CORIANCE – Approbation et signature d'un avenant n°3

PIECE(S) JOINTE(S) : 1 projet d'avenant

La Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable du 17 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Par délibération n° 46 du 24 mars 2011, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une procédure de marché d'exploitation des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments communaux sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Par délibération n° 153 du 23 juin 2011, le Conseil Municipal a autorisé la signature de ce marché avec la société CORIANCE – 95885 NOISY le Grand, pour un montant annuel de 409 783,55 € HT et pour une durée de 6 ans.

Par délibération n° 261 du 6 décembre 2012, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant n° 1 au marché relatif à l'exploitation des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments communaux avec la société CORIANCE portant le montant annuel du marché de 409 783,55 € HT à 422 155,84 € HT.

Par délibération n° 21 du 30 janvier 2014, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant n° 2 au marché relatif à l'exploitation des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments communaux avec la Société CORIANCE portant le montant annuel du marché de 423 529,01 € HT (montant rectifié) à 407 717,47 € HT.

2) Financement

Depuis cette date, il a été nécessaire de modifier l'énergie du site La Madeleine et d'augmenter la redevance P3. Cette modification nécessite la conclusion d'un avenant n°3.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER et D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n° 3 au marché relatif à l'exploitation des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments communaux avec la société CORIANCE portant le montant annuel du marché de 407 717,47 € HT à 421 942,29 € HT**

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014**RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY****OBJET** : Acquisition et location financière de véhicules – Année 2008 – Lot n° 3 : Location financière de véhicule poids lourds – Société VIDAL – Approbation et signature d'un avenant n°1**PIECE(S) JOINTE(S) : 1 projet d'avenant****La Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable du 17 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier****1) Présentation**

Par délibération n° 29 du 12 février 2009, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché d'acquisition et location financière de véhicules – Année 2008 comme suit :

N° Lot	Désignation	Estimation	Entreprises retenues	Montant du marché
1	Acquisition de véhicules légers et utilitaires	66 000,00	Déclaré sans suite	
2	Location financière de véhicules utilitaires (60 mois)	28 000,00	Société RENAULT TRUCKS	26 616,00
3	Location financière de poids lourds (60 mois) reprise comprise	118 000,00	Société VIDAL	98 738,80
4	Acquisition de véhicules à énergie propre (hybride ou électrique)	80 000,00	Déclaré sans suite	
Total HT		292 000,00		125 354,80
TVA 19,6 %		57 232,00		24 569,54
Total TTC		349 232,00		149 924,34

2) FinancementLe lot n°3 arrivera donc à échéance le 2 octobre 2014. Afin de permettre l'achèvement d'une nouvelle procédure et la continuité de la prestation, il a été décidé de prolonger la location de ce véhicule de 6 mois soit jusqu'au 1^{er} avril 2015. Le montant des loyers supplémentaires représentent une plus value de 10 710,00 € HT soit 12 852,00 € TTC**3) Proposition****Il est donc demandé au Conseil Municipal :**

- **D'APPROUVER et D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n° 1 au marché relatif à la location de véhicules poids lourds avec la société VIDAL prolongeant la durée et portant le montant global du marché à 109 448,80 € HT soit 131 007,806 € TTC**

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014**RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY****OBJET : Travaux d'entretien, grosses réparations et aménagement de bâtiments communaux – Lancement d'une procédure d'appel d'offres****La Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable du 17 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.****1) Présentation**

La Ville de Gonesse dispose à ce jour d'un marché de travaux d'entretien, grosses réparations et aménagement de bâtiments communaux.

Pour information le montant des dépenses réalisées est le suivant :

N°Lot	Désignation	Période du marché	Date de début	Date de fin	Dépenses réalisées (€ HT)
1	MACONNERIE	1	11-juil.-12	7-juil.-13	203 590,48
		2	8-juil.-13	22-mai-14	88 835,42
2	PLOMBERIE	1	16-nov.-11	7-juil.-12	48 968,85
		2	8-juil.-12	7-juil.-13	30 098,70
		3	8-juil.-13	22-mai-14	18 180,02
3	MENUISERIE	1	11-juil.-12	7-juil.-13	22 155,04
		2	8-juil.-13	22-mai-14	10 636,86
4	METALLERIE	1	17-juil.-12	7-juil.-13	60 330,67
		2	8-juil.-13	22-mai-14	82 338,11
5	ETANCHEITE COUVERTURE	1	8-juil.-11	7-juil.-12	130 841,58
		2	8-juil.-12	7-juil.-13	50 145,33
		3	8-juil.-13	22-mai-14	48 484,20
6	PLAFONDS SUSPENDUS CLOISONS	1	11-juil.-12	7-juil.-13	7 594,01
		2	8-juil.-13	22-mai-14	1 634,20
7	REVETEMENTS DE SOLS	1	8-juil.-11	7-juil.-12	941,19
		2	8-juil.-12	7-juil.-13	38 298,24
		3	8-juil.-13	22-mai-14	13 943,24
8	PEINTURE	1	9-juil.-12	7-juil.-13	31 192,18
		2	8-juil.-13	22-mai-14	38 826,92
9	ELECTRICITE	1	9-juil.-12	7-juil.-13	138 912,20
		2	8-juil.-13	22-mai-14	130 154,12
10	CLOTURES	1	7-juil.-12	7-juil.-13	27 885,35
		2	8-juil.-13	22-mai-14	15 040,70

Or, ces marchés arrivent tous à échéance le 15 février 2015. Afin d'assurer la continuité du service et compte tenu du montant estimatif, il a été décidé de lancer dès à présent, une procédure de marché.

.../...

2) Financement

Il s'agira d'un appel d'offres ouvert, alloti et fractionné à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum annuels et dont l'estimation annuelle est fixée ainsi :

N°Lot	Désignation du lot	Montant estimatif annuel (€ HT)
1	Maçonnerie- Carrelage- plafonds – cloisons - clôtures de chantiers	200 000
2	Menuiseries intérieures et extérieures	25 000
3	Métallerie.	70 000
4	Peintures et revêtements de sols	70 000
5	Electricité.	130 000
6	Clôtures.	25 000
7	Plomberie.	50 000
8	Etanchéité couverture - entretien de chéneaux.	87 500
9	Démolition.	200 000

La durée de ce marché sera de 4 ans (1 an renouvelable 3 fois).

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER le lancement d'une procédure de consultation relative aux travaux d'entretien, grosses réparations et construction de réseaux d'assainissement d'eaux usées et eaux pluviales avec l'aménagement de voirie communale, espaces extérieurs des bâtiments et équipements communaux selon le mode de l'appel d'offres ouvert et fractionné à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum annuels.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame HENNEBELLE

OBJET : Approbation et signature de la carte d'adhésion de la ville de Gonesse à l'association départementale des Francas du Val d'Oise

La Commission du Développement Social du 18 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Que ce soit dans l'accompagnement du parcours citoyen des Gonessien(ne)s dans le Service Civique Jeunes Municipal ou dans la formation des agents intervenant dans le cadre des temps d'activités périscolaires, les Francas du Val d'Oise sont depuis plusieurs années partenaires de la ville de Gonesse.

Afin de renforcer ce partenariat, la ville de Gonesse adhère à l'association Les Francas en tant que personne morale, et ce pour la période du 15 mars 2014 au 14 mars 2015.

L'adhésion permet à la ville de Gonesse :

- de bénéficier de la participation et de l'appui pédagogique des Francas au sein des dispositifs mis en place ;
- d'emprunter gracieusement pour l'ensemble des agents communaux des supports et documents pédagogiques dans le centre de ressources des Francas ;
- d'acquérir ces documents à un coût préférentiel ;
- de participer à la vie démocratique de l'association en proposant la candidature de la commune au bureau de l'association et de la représenter lors des instances statutaires.

2) Financement

L'adhésion, valable pour la période du 15 mars 2014 au 14 mars 2015, est à titre gratuit.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la carte d'adhésion de la ville de Gonesse à l'association départementale des Francas du Val d'Oise.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur RICHARD

OBJET : Attribution d'une subvention dans le cadre du Fonds d'Aide et de Promotion du Sport – F.A.P.S. au Racing Club de Gonesse pour l'encadrement des activités périscolaires

La Commission du Développement Social du 18 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, la Ville a fait appel aux clubs sportifs pour encadrer des activités périscolaires.

Le « Racing Club de Gonesse » a répondu en présentant un projet impliquant la création d'un emploi dans le cadre du dispositif des « Emplois d'Avenir » pour un jeune Gonessien qui jusqu'alors, encadrait bénévolement les équipes jeunes du Club de moins de 13 ans.

En contre partie, la Ville s'est appuyée sur le Fonds d'Aide et de Promotion du Sport (F.A.P.S.) pour soutenir le club dans sa démarche de professionnalisation de cet éducateur en devenir et la mise en œuvre de son projet.

Il avait été convenu dès lors, entre la Ville et le Club, que le versement de la subvention dans le cadre du FAPS s'effectuerait en deux temps.

Le Racing Club de Gonesse a donc bénéficié d'un premier versement d'une subvention d'un montant de 5 800,00 € pour la période de juillet à décembre 2013.

La proposition qui vous est présentée porte sur le deuxième versement d'une subvention d'un montant de 8 200,00 € couvrant la période de janvier à juin 2014.

2) Financement

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2014, Rythmes scolaires K14 nature 6288 - enveloppe 18 898 – interventions périscolaires

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer cette subvention au Racing Club de Gonesse dans le cadre du Fonds d'Aide et de Promotion du Sport pour l'encadrement des activités périscolaires.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur RICHARD

OBJET : Attribution du Fonds d'Aide et de Promotion du Sport – F.A.P.S. aux associations sportives

La Commission du Développement Social du 18 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La Ville de Gonesse a créé le Fonds d'Aide et de Promotion du Sport afin d'aider les associations sportives locales et les jeunes sportifs à mettre en œuvre des projets ambitieux, innovants, ayant pour objet la promotion de leur discipline sportive.

La Ville de Gonesse a déterminé six catégories de projets pouvant prétendre à un financement exceptionnel :

- aide à la création d'une association sportive ;
- accession à un niveau sportif supérieur ;
- aide à la formation des dirigeants, des encadrants et des sportifs ;
- aide pour l'organisation ou la participation à une manifestation, une compétition ou un stage sportif de caractère exceptionnel ;
- aide pour la mise en œuvre d'interventions sportives en milieu scolaire ;
- aide individuelle en faveur des jeunes sportifs.

La Ville de Gonesse a instruit les demandes des associations dont les projets répondent aux critères énumérés précédemment.

- Aide à la formation des dirigeants, des encadrants et des sportifs :
 - o L'association « Entente Goussainville Gonesse 15 » a inscrit un éducateur à la formation du Brevet Fédéral séniors pour l'encadrement des juniors, trois licenciés ont été inscrits à la formation de brevets fédéraux Jeunes afin qu'ils assurent l'encadrement des juniors et cadets. Dix licenciés du club ont eu accès à la formation Premiers Secours ». L'association a demandé le versement d'une subvention de 2 400,00 €. **La proposition qui vous est présentée porte sur le versement d'une subvention de 2 400,00 €.**
- Aide pour l'organisation ou la participation à une manifestation, une compétition ou un stage sportif de caractère exceptionnel :
 - o L'association « Judo Club de Gonesse » a programmé une intervention sportive pour ses jeunes adhérents durant les vacances scolaires et a demandé à cet égard le versement d'une subvention de 1 500,00 €. **La proposition qui vous est présentée porte sur le versement d'une subvention de 750,00 €.**
 - o L'association « Racing Club de Gonesse » a emmené 12 jeunes licenciés au club, à l'Evian Cup du 18 au 21 avril 2014. L'association a demandé le versement d'une subvention 3 000,00 €. **La proposition qui vous est présentée porte sur le versement d'une subvention de 2 000,00 €.**

- L'association « Club d'Athlétisme Groupé ARGOVI » co-organise avec la Direction des Sports les 35^{èmes} Foulées Gonessiennes, le dimanche 5 octobre 2014. L'association a demandé le versement d'une subvention de 3 810,00 €. **La proposition qui vous est présentée porte sur le versement d'une subvention de 3 810,00 €.**
 - « L'association sportive du Collège Robert Doisneau » a participé au championnat de France cadettes de football du 12 au 15 mai 2014 à Sainte-Geneviève des Bois (91). L'association a demandé le versement d'une subvention de 600,00 €. **La proposition qui vous est présentée porte sur le versement d'une subvention de 600,00 €**
 - L'association « Entente Goussainville Gonesse 15 » a plusieurs équipes qui atteignent en fin de saison un niveau régional ou national ce qui engendre des frais supplémentaires non prévus. L'association a demandé le versement d'une subvention de 2 500,00 €. **La proposition qui vous est présentée porte sur le versement d'une subvention de 2 500,00 €.**
- Aide pour la mise en œuvre d'interventions sportives en milieu scolaire :
- L'association « Cercle d'Escrime de Gonesse » a présenté un projet d'intervention menée auprès des enfants des écoles élémentaires Albert Camus, Roger Salengro et Charles Péguy. Cette intervention a consisté en une initiation de l'escrime pour plus de 400 enfants représentant une totalité de 18 classes – du CP. au CM2 - L'association a demandé le versement d'une subvention de 3 600,00 €, considérant que chaque vacation horaire est habituellement subventionnée à hauteur de 30,00 €. **La proposition de subvention qui vous est présentée porte sur le versement d'une somme de 3 600,00 €**
 - L'association « Judo Club de Gonesse » a présenté un projet d'intervention à mener auprès des enfants des écoles élémentaires du quartier de La Fauconnière. L'association a demandé le versement d'une subvention de 8 720,00 €. **La proposition de subvention qui vous est présentée porte sur le versement d'une somme de 5 400,00 €,** considérant que chaque vacation est habituellement subventionnée à hauteur de 30,00 €.

2) Financement

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2014 – compte 6574 enveloppe 4391.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer ces subventions dans le cadre du Fonds d'Aide et de Promotion du Sport.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur RICHARD

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat (Acsé) pour le projet mené par la Direction des Sports dans le cadre de la programmation CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) – Année 2014.

La Commission de Développement Social du 18 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Le projet mené par la Direction des Sports dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale s'articule autour de deux axes :

- Axe 1 : Actions éducatives et sportives en soirée, dans les quartiers.

Depuis le mois de septembre de l'année 2005, la Direction des Sports a en charge la mise en œuvre et l'encadrement de l'activité foot en salle, en soirée, dans chacun des différents quartiers de la Ville et notamment ceux de Saint Blin et de la Fauconnière.

Elle a lieu les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 17h30 à 19h pour des publics préadolescents, adolescents et jeunes majeurs âgés de 11 à 25 ans qui ne fréquentent pas ou peu les autres dispositifs municipaux et peut-être encore moins les clubs sportifs. Depuis quelques mois, l'encadrement a été renforcé avec la participation des animateurs jeunesse le lundi soir.

Les objectifs généraux fixés par le projet sportif de la Ville, étaient de structurer une activité de football en salle tant prisée par les jeunes des quartiers mais qui jusqu'alors se limitait à une pratique sportive essentiellement occupationnelle.

Dans certains quartiers comme la Fauconnière et les Marronniers, les jeunes majeurs ont acquis suffisamment d'autonomie pour se constituer en association.

Ainsi, l'AJG - Association des Jeunes de Gonesse - à la Fauconnière et AALA – Association pour l'Apprentissage de la Langue Araméenne - aux Marronniers prennent elles-mêmes en charge l'encadrement de séances de foot en salle plus tardives à savoir de 19h à 21h.

Ailleurs, l'apprentissage et le respect des règles élémentaires régissant une pratique collective ne sont pas encore pleinement acquis.

Toutefois, cette démarche sportive et citoyenne ne demande qu'à être accentuée par la mise en relation avec les autres services de la ville concernés par la jeunesse.

La participation moyenne par jour, par installation sportive et par quartier, se répartit de la manière suivante:

AJG à la Fauconnière : 40 participants âgés de 18 à 30 ans, les mercredis et vendredis

AALA aux Marronniers : 35 participants âgés de 18 à 30 ans, le mardi

Saint Blin : 45 participants âgés de 11 à 20 ans nécessitant toujours l'encadrement de 2 éducateurs sportifs et 1 animateur jeunesse le lundi.

Les autres pratiques sportives, autres que le foot en salle, ont lieu à la Fauconnière, le lundi, et aux Marronniers, le jeudi. Elles concernent à ce jour une douzaine de personnes par quartier soit **24 jeunes âgés de 11 à 17 ans dont 5 jeunes filles** encadrés par les éducateurs sportifs et les animateurs jeunesse.

Ces jeunes sont plus à même de participer également aux stages sportifs organisés durant chaque période de vacances scolaires.

- **Axe 2 : Initiation sportive dans le cadre de l'Ecole Municipale des Sports :**

Les éducateurs sportifs proposent diverses initiations sportives sous la forme de stage d'apprentissage progressif. Il s'agit là de favoriser la découverte des diverses activités sportives praticables sur le territoire de Gonesse et de ses environs.

L'Ecole Municipale des Sports (EMS) fonctionne durant chaque période de vacances scolaires de 10h à 12h pour les publics âgés de 4 à 10 ans et de 14h à 16h45 pour les publics âgés de 11 à 17 ans non révolus.

La programmation des stages pour les périodes de vacances scolaires est faite dans la continuité des activités menées à la fois sur le temps scolaire et périscolaire et en soirée dans les quartiers depuis septembre pour renforcer une même pratique sportive et favoriser la progression des jeunes.

Ces pratiques abordent toutes les disciplines olympiques y compris la natation. Depuis deux années, un effort particulier est fait pour renforcer la participation des filles dans le cadre notamment du dispositif « Sports en Filles » initié par le Comité Régional Olympique d'Ile de France.

Des séjours ou des mini-séjours sont également proposés avec une thématique sportive renforcée comme l'été dernier où les jeunes ont pratiqué de nombreuses activités sportives de plein air et notamment l'escalade avec de la « via ferrata » dans les gorges du Verdon.

2) Financement

Intitulé de l'action	Financement Ville	Revalorisation ou financement de droit commun	Etat FIV-ACSE	Participation des usagers	Coût total de l'action
Encadrement foot en salle et initiation vers d'autres pratiques sportives	9 720 €	29 158 €	5 000 €	5 200 €	49 078 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter la subvention auprès de l'Etat (Acsé) suivant le tableau ci-dessus pour le projet mené par la Direction des Sports dans le cadre de la programmation 2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur RICHARD

OBJET : Approbation des tarifs de l'école de Golf proposés par la société GAÏA CONCEPT GONESSE pour la saison sportive 2014-2015.

PIECE (S) JOINTE (S) : Grille tarifaire saison sportive 2014-2015

La Commission Consultative du Golf de Gonesse du 10 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

La Commission du Développement Social du 18 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Le contrat de délégation de service public du Golf de Gonesse signé avec la société GAÏA CONCEPT GONESSE prévoit, dans son article 8, que le gestionnaire a l'obligation de soumettre pour approbation, annuellement, l'ensemble de la politique de tarification à la Collectivité. Dans le même article figure l'engagement du gestionnaire de maintenir la notion de « golf pour tous » au travers du développement d'une école de golf, notamment.

A l'article 22 du contrat de délégation, sont présentées les conditions d'évolution de la tarification.

L'augmentation est plafonnée à la somme de deux variables :

- Evolution de l'indice INSEE n°063920269 (prix à la consommation des ménages incluant le tabac). Comparaison entre le 2^{ème} trimestre de l'année N en cours et le 2^{ème} trimestre N-1 ;
- L'augmentation moyenne annuelle de la grille des salaires de la profession des métiers du golf de l'année N-1.

En conséquence, les conditions de révision applicables sont les suivantes :

- Indice INSEE n°063920269 (127.43 à 128.20), soit +0.60 %
- Salaires moyens de la profession définis dans la convention des métiers du golf, soit + 1.25 %

L'augmentation des tarifs est donc plafonnée + 1.85 %.

La grille tarifaire proposée par le gestionnaire se caractérise par un maintien des tarifs annuels de la saison sportive 2013-2014.

Une distinction tarifaire est toutefois faite entre les cours organisés pour les débutants le mercredi après-midi et ceux organisés le week-end, ce qui explique la création d'un tarif spécifique, avantageux, en faveur des cours du mercredi après-midi.

S'agissant des conditions d'évolution, la grille tarifaire proposée respecte donc la règle édictée au contrat.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs de l'Ecole de Golf présentés par la société GAÏA CONCEPT GONESSE pour la saison sportive 2014-2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur RICHARD

OBJET : Approbation et signature d'une convention de mise à disposition d'équipements sportifs Ville de Gonesse / Association Gonesse Karaté Club.

PIECE(S) JOINTE(S) : Convention de mise à disposition des équipements sportifs

La commission du Développement Social du 18 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Les associations sportives utilisent les locaux des équipements sportifs. Il y a donc lieu d'établir et renouveler les conventions.

Celle-ci définira les conditions de mise à disposition :

- dispositions générales
- conditions financières
- obligations respectives des parties
- contrôles – sanctions – fin de la convention.

L'association sportive suivante est concernée par la signature de la convention :

- ✓ Gonesse Karaté Club (ex Fauconnière Karaté Club de Gonesse)

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser le Député-Maire à signer la convention de mise à disposition des équipements sportifs avec l'association « Gonesse Karaté Club » (ex Fauconnière Karaté Club de Gonesse).

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame CAUMONT

OBJET : Approbation et signature des conventions d'adhésion au dispositif COMEDEC

PIECE (S) JOINTE (S): deux conventions d'adhésion

La Commission du Développement Social du 18 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Le dispositif COMEDEC (COMmunication Electronique des Données d'Etat-Civil) permet à certaines administrations de s'adresser directement aux mairies détentrices des actes de naissance pour obtenir les informations d'état civil dont elles ont besoin pour instruire leurs dossiers. Ce dispositif concerne principalement les préfectures dans le cadre de l'instruction des passeports mais va également s'étendre aux notaires, tribunaux et organismes délivrant des prestations sociales.

La transmission des informations se fait de manière dématérialisée et elle a pour objectifs principaux de simplifier les démarches administratives des usagers et de limiter la fraude documentaire.

Le dispositif est mis en œuvre par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS). Il nécessite l'installation sur chaque poste équipé du logiciel de gestion de l'état civil et d'une connexion à Internet d'un lecteur de cartes mis à disposition gratuitement par l'ANTS. Celui-ci permet à chaque agent habilité de s'identifier et d'apposer sa signature électronique sur les documents transmis.

Pour adhérer au dispositif, la commune doit signer deux conventions avec le ministère de la Justice et L'ANTS, l'une concernant le dispositif lui-même, l'autre concernant l'utilisation des cartes des agents. Ces conventions prévoient bien entendu les obligations des parties ainsi que les conditions de mise à disposition et d'utilisation du matériel technique. La mise en service de COMEDEC n'entraîne aucun frais supplémentaire pour la commune. La Direction des Systèmes d'Information sera délégataire pour la gestion des cartes d'authentification et de signature.

Cette solution aura à moyen terme des conséquences sur l'activité et le budget des services puisqu'elle diminuera l'affluence aux guichets, réduira les courriers entrants et les coûts d'affranchissement inhérents aux réponses.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les conventions d'adhésion au dispositif COMEDEC avec le Ministère de la justice et avec l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame CAUMONT

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat (Acsé) dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour les 3 actions portées par la Coordination Animation et Information Jeunesse - Année 2014

La Commission du Développement Social du 18 Juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Le partenariat entre la Ville de Gonesse et l'Etat pour le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) se traduit par la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuelles.

1ere action : Service Civique Jeunes Municipal

La Coordination Jeunesse-engagement a pour mission de proposer et de porter des actions innovantes adressées aux jeunes de 16 à 25 ans qui désirent s'engager dans une démarche civique et citoyenne, à travers le Conseil Municipal des Jeunes et le Service Civique Jeunes Municipal.

Ce dispositif permet de rassembler des jeunes de quartiers différents et dont les parcours scolaires et socioprofessionnels varient pour leur proposer une expérience de terrain (animée par des logiques d'intérêt général, de solidarité, de civisme, etc.) au service de la ville et de ses habitants.

Il s'agit de soutenir les jeunes dans leur projet personnel, financièrement et humainement par un accompagnement vers les structures et partenaires adaptés au parcours de chaque jeune.

Pour la septième année de co-financement du projet par l'Etat, 3 promotions de 22 volontaires chacune seront mises en place.

2e action : WEB TV

La Web TV, à l'initiative du Conseil Municipal des Jeunes, est un outil de communication créé pour et par les jeunes, en collaboration avec l'opérateur technique Muse en Scène. Pour cette année, l'action s'articulera autour de 3 objectifs : la promotion des valeurs de la citoyenneté et du civisme ; le développement de l'expression des jeunes ; l'information des jeunes de l'actualité locale. L'objectif est de faire participer une trentaine de jeunes. L'action s'accompagne aussi d'ateliers pédagogiques pour les jeunes en termes de techniques journalistiques, de prise de son et d'images, et de montage en studio. Les vidéos réalisées sont disponibles sur le site de la ville, Facebook, Twitter, Youtube, etc.

3e action : Santé des jeunes

Cette action a pour but de favoriser l'accès des jeunes à la prévention, aux droits et aux soins. Son objectif est d'inciter les jeunes à devenir responsables et acteurs de leur santé. Ainsi, il s'agit d'organiser tout au long de l'année des actions d'information et de sensibilisation sur des thématiques diverses (contraception/sexualité ; conduites addictives ; nutrition ; etc.). De plus, à chaque période de vacances scolaires, des stages de formation aux premiers secours (PSC1) et des bilans santé sont proposés.

2) Financement

La répartition financière est la suivante :

Porteur	Intitulé de l'action	Coût total	RECETTES	
			Ville	Etat (Acsé)
Ville de Gonesse C.A.I.J	<i>Service Civique Jeunes Municipal</i>	86 558 €	56 558 €	30 000 €
Ville de Gonesse C.A.I.J	<i>Web TV</i>	17 500 €	10 500 €	7 000 €
Ville de Gonesse C.A.I.J	<i>Santé des jeunes</i>	11 000 €	7 000 €	4 000 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat (Acsé), dans le cadre de la programmation 2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, une subvention :

- De trente mille euros (30 000 €) pour le fonctionnement du Service Civique Jeunes Municipal,
- De sept mille euros (7 000 €) pour le fonctionnement de la Web TV
- De quatre mille euros (4 000 €) pour le projet « Santé des jeunes ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014**RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR : Madame CAUMONT****OBJET : Attribution des subventions aux associations d'anciens combattants – Année 2014**

La Commission du Développement Social du 18 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Ces associations contribuent activement à l'indispensable devoir de mémoire en participant à l'ensemble des cérémonies de commémoration de la Ville.

2) Financement

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des associations bénéficiaires de subventions avec le détail des montants. Le principe d'attribution proposé est la reconduction des montants attribués l'an dernier.

Association	Subvention 2013	Demande 2014	Proposition 2014
Comité d'entente (CEAACG)	950€	1000€	950€
FNACA	850€	Non précisé	850€
AAMMAC ARGOVI (Anciens Marins)	400€	550€	400€
Association républicaine des Anciens Combattants et victimes de guerre (ARAC)	400€	400€	400€
Les Médaillés militaires 1691e section	250€	300€	250€
Union Nationale de Défense des intérêts des Anciens Combattants (UDIAC)	150€	Non précisé	150€
Amicale de Châteaubriant Voves-Rouillé	40€	Non précisé	40€
Pompiers vétérans du Val d'Oise	50€	80€	50€
TOTAL			3 090 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'attribuer les subventions de fonctionnement 2014 aux associations d'anciens combattants.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014**RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR : Monsieur BOISSY****OBJET** : Travaux d'entretien, grosses réparations et construction de réseaux d'assainissement d'eaux usées et eaux pluviales avec l'aménagement de voirie communale, espaces extérieurs des bâtiments et équipements communaux – Lancement d'une procédure d'appel d'offres

La Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable du 17 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La Ville de Gonesse dispose à ce jour de deux marchés de :

- Travaux d'entretien, grosses réparations et construction de réseaux d'assainissement d'eaux usées et eaux pluviales
- Travaux d'entretien, grosses réparations et aménagement de voirie communale, espaces extérieurs des bâtiments et équipements communaux

Pour information le montant des dépenses réalisées est le suivant :

TRAVAUX D'ENTRETIEN ASSAINISSEMENT			
Période du marché	Date de début	Date de fin	Dépenses réalisées (€ HT)
1	18-juin-10	17-juin-11	51 106,03
2	18-juin-11	17-juin-12	547 196,11
3	18-juin-12	17-juin-13	241 325,89
4	18-juin-13	22-mai-14	91 638,82
TRAVAUX D'ENTRETIEN VOIRIE			
Période du marché	Date de début	Date de fin	Dépenses réalisées (€ HT)
1	15-févr.-11	14-févr.-12	1 114 527,53
2	15-févr.-12	14-févr.-13	547 196,11
3	15-févr.-13	14-févr.-14	997 509,41
4	15-févr.-14	22-mai-14	115 600,93

Or, ces marchés arrivent respectivement à échéance le 17 juin 2014 et 14 février 2015. Afin d'assurer la continuité du service et compte tenu du montant estimatif, il a été décidé de réunir ces deux marchés et de lancer, une seule procédure.

2) Financement

Il s'agira d'un appel d'offres ouvert, et fractionné à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum annuels et dont l'estimation s'élève à 2 500 000 € HT par an et dont la durée sera de 4 ans (1 an renouvelable 3 fois)

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** le lancement d'une procédure de consultation relative aux travaux d'entretien, grosses réparations et construction de réseaux d'assainissement d'eaux usées et eaux pluviales avec l'aménagement de voirie communale, espaces extérieurs des bâtiments et équipements communaux selon le mode de l'appel d'offres ouvert et fractionné à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum annuels.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame EULALIE

OBJET : Ecole Municipale de Musique, Danse, Théâtre et Arts plastiques - Demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Général du Val d'Oise

1) Présentation

L'Ecole Municipale de Musique, Danse, Théâtre et Arts Plastiques est un lieu dynamique de formation et de partage artistique qui complète l'éducation générale de l'enfant et favorise l'épanouissement personnel de l'adulte à travers l'apprentissage de la vie artistique collective. L'EMMDT participe à la politique d'intégration sociale et se place comme centre de ressources, elle met en œuvre la politique culturelle de la ville et développe les actions transversales avec les autres services de la Ville. L'établissement favorise les pratiques amateurs tout en s'inscrivant dans le réseau départemental, régional et national. Par ailleurs, l'EMMDT est un acteur important de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Dans ce cadre, l'établissement propose 25 ateliers artistiques hebdomadaires (de l'initiation au théâtre, en passant par la découverte de la danse, des arts plastiques, jusqu'à la création de chansons...), mobilise 14 enseignants et a permis à environ 1650 enfants de la ville d'avoir une pratique artistique au cours de l'année scolaire 2013-2014. La mise en place, à la rentrée scolaire prochaine, de nouveaux ateliers (Apprentissage à partir de la pratique de groupe dans les centres sociaux, atelier de culture musicale à la maison intergénérationnelle ...), de nouvelles disciplines (Trombone), de nouveaux dispositifs d'accompagnement des pratiques des musiques actuelles, de nouvelles classes à option chant choral au collège Truffaut ... La prise en compte plus large des missions de service public fixées par le ministère de la culture justifie une demande de subvention supérieure aux années précédentes.

2) Financement

Montant de la subvention sollicitée en 2014	16 000 euros
Montant accordé en 2013	11 109 euros

3) Proposition

Afin que l'EMMDT mène à bien ses diverses missions, une demande de subvention de fonctionnement est déposée auprès du Conseil Général du Val d'Oise.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Général une subvention de fonctionnement de 16 000 € pour l'année 2014 et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents fixant les modalités administratives et financières relatives à cette demande.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame EULALIE

OBJET : Ecole Municipale de Musique, Danse, Théâtre et Arts Plastiques – Projet Accompagnement de la pratique amateur - Demande de subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise

La Commission du Développement Social du 18 Juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Accompagner les pratiques amateurs présentes sur le territoire est une mission importante pour l'Ecole Municipale de Musique, Danse, Théâtre et Arts Plastiques de Gonesse. Il convient cependant d'associer l'ouverture des établissements d'enseignement artistique aux musiques actuelles, musiques du monde et cultures urbaines à la mise en place de nouveaux dispositifs d'accueil.

Ainsi, l'EMMDT, en partenariat avec les différents services de la ville, souhaite créer un « tremplin » de musiques actuelles qui repose sur un triple objectif : recenser la pratique amateur sur le territoire, accompagner dans leur démarche artistique les groupes qui le souhaitent, et à l'issue de cette phase d'accompagnement, leur permettre de se produire dans le cadre de la programmation officielle de la ville.

Les groupes accompagnés seront sélectionnés sur audition et entretien en fonction de leur projet, de leur volonté d'adhérer au dispositif et de la capacité de l'équipe à les aider dans leur démarche. L'accompagnement sera organisé sous forme de stages (3h, 4 fois dans l'année) à l'auditorium de Coulanges.

La réalisation de ce projet nécessite des moyens humains dont ne dispose pas l'EMMDT. En effet, l'accompagnement de projet de groupe dans le cadre des musiques actuelles est une nouvelle forme de proposition et nécessitera le recours à du personnel habitué à ce type de démarche.

Ce projet innovant soutient le développement des pratiques collectives. A ce titre, il peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du conseil général du Val d'Oise dans le cadre des aides aux projets des établissements d'enseignement artistique spécialisé.

2) Financement

Nom du projet	Coût total	Répartition
Accompagnement de la pratique amateur	10 600 €	Part de la Ville : 5 100 €
		Conseil Général : 3 000 €
		Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances : 2 500 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Général pour le projet "Accompagnement de la pratique amateur" une subvention d'un montant de trois mille euros (3 000 €)

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame EULALIE

OBJET : Ecole Municipale de Musique, Danse, Théâtre et Arts Plastiques – Projet « Apprentissage par l’orchestre dans les centres socioculturels » - Demande de subvention auprès du Conseil Général du Val d’Oise

La Commission du Développement Social du 18 Juin 2014 s’est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

L’EMMDT propose depuis le mois d’Avril 2014, un atelier d’apprentissage de la musique par l’orchestre au centre socioculturel Louis Aragon. Cette proposition a permis d’articuler la découverte artistique proposée dans le cadre des TAP et une pratique régulière de la musique. En effet, plusieurs enfants inscrits à cet atelier ont eu accès à la pratique de la musique à travers des ateliers TAP menés à l’école Roland Malvitte. Ce dispositif s’adresse à des enfants non musiciens âgés entre 8 et 10 ans. L’apprentissage se fait en groupe et par transmission orale. A ce jour, 6 enfants participent à cette classe d’orchestre. Le centre socioculturel Marc Sangnier souhaite également développer ce type d’action. Après étude, 11 enfants du quartier de la Fauconnière seraient susceptibles de participer à un tel dispositif. Il est donc convenu, à la rentrée 2014-2015, de proposer 2 ateliers hebdomadaires d’apprentissage de la musique par l’orchestre dans les centres socioculturels Louis Aragon et Marc Sangnier, de réunir ces ateliers autour de projets annuels, de permettre aux enfants de disposer d’instruments à la maison, d’inscrire ces ateliers dans une pratique de référence (Fanfare des Rues/ « Marching Band »), de poursuivre l’apprentissage en groupe et par transmission orale.

La réalisation de ce projet nécessite l’investissement dans un parc instrumental afin de permettre à l’EMMDT de proposer 2 ateliers dans les centres socioculturels Louis Aragon et Marc Sangnier, permettre également aux enfants de disposer de leur instrument à domicile. Ce projet innovant et développant les pratiques collectives peut faire l’objet d’une demande de subvention auprès du conseil général du Val d’Oise dans le cadre des aides aux projets des établissements d’enseignement artistique spécialisé.

2) Financement

Nom du projet	Coût total	Répartition
Apprentissage par l’orchestre dans les centres socioculturels	12 130 €	Ville : 7 130 € Conseil Général : 5 000 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Général pour le projet "Apprentissage par l’orchestre dans les centres socioculturels" une subvention d’un montant de cinq mille euros (5 000 €)

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame EULALIE

OBJET : Biennale d'Art Contemporain - Approbation et signature d'une convention de mécénat entre la commune de Gonesse et la SA GONESDIS

PIECE(S) JOINTE(S) : Convention de mécénat

La Commission du Développement Social du 18 Juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Tous les deux ans, la ville de Gonesse organise une biennale d'art contemporain, cette année celle-ci, intitulée " Faîtes vos jeux" a eu lieu du 22 mars au 24 mai 2014 à la salle d'exposition du pôle culturel de Coulanges. Pour cette opération, la ville de Gonesse a sollicité du mécénat d'entreprises.

La Société SA Gonesdis a répondu favorablement à la demande de mécénat pour soutenir cette opération en apportant un soutien financier de 3 000€. Cette participation financière s'inscrira dans le cadre d'une convention de mécénat qui définira les devoirs et les obligations des cocontractants.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'accepter le mécénat d'entreprise de la société SA GONESDIS pour un montant de 3 000€, d'approuver la convention de mécénat annexée au présent rapport et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à la signer ainsi que tous les documents fixant les modalités administratives et financières relatives à ce mécénat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame EULALIE

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise au titre de « L'appel à projet pour l'attribution des subventions départementales aux lieux de diffusion de spectacle vivant à rayonnement local » - Année 2014

La Commission du Développement Social du 18 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Par délibération n°9-02 du 17 février 2012, le Conseil général du Val d'Oise a adopté le principe d'un appel à projets pour l'attribution des subventions départementales aux lieux de diffusion de spectacle vivant à rayonnement local.

Bénéficiaires :

Sont concernés les lieux de diffusion de spectacle vivant municipaux ou associatifs à rayonnement local. Le soutien au(x) projet(s) qui serait apporté par le Département vient en complément des financements des communes et des intercommunalités qui sont et qui ont vocation à en être les premiers financeurs.

La ville de Gonesse s'inscrit en catégorie B « Lieux dédiés majoritairement au spectacle vivant présentant une saison artistique (type salle polyvalente équipée), avec ou sans résidence.

La nécessité d'une programmation professionnelle de spectacle vivant, construite par un programmateur professionnel est requise.

Dans les critères dominants du Conseil Général, la ville de Gonesse présente les projets suivants pour l'année 2014 :

1) PRISE EN COMPTE DES PUBLICS PRIORITAIRES POUR LE CONSEIL GENERAL

Définition par action des publics de collèges, d'écoles maternelles, de la Maison Intergénérationnelle Daniel Dabit et des centres socioculturels.

2) ACCUEIL SPECIFIQUE D'ARTISTES

Accueil de la compagnie en résidence à Gonesse Le Théâtre Sans Toit

3) PROJETS DANS DES CHAMPS ARTISTIQUES SOUS-REPRESENTES

La ville de Gonesse membre du réseau « PERIPHERIQUE Arts mêlés 10^{ème} »

2) Financement

DEPENSES TTC	€	RECETTES TTC	€
Charges du personnel	385 000,00	Billetterie spectacle	12 000,00
Frais artistiques	303 237,12		
		Conseil Général Diffusion	24 000,00
Frais techniques	21 300,00		
Droits	13 609,00	Conseil Général Escales et Cirquévolution	4 400,00
Frais généraux de fonctionnement	119 536,75		
		VILLE DE GONESSE	802 282,87
TOTAL	842 682,87		842 682,87

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter une subvention de vingt-quatre mille euros (24 000€) auprès du Conseil Général du Val d'Oise pour l'aide à « l'appel à projets de spectacle vivant des lieux de diffusion à rayonnement local » et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents fixant les modalités administratives et financières relatives à cette demande.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014**RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR : Madame EULALIE****OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Les beaux jours » – Année 2014.**

La Commission du Développement Social du 18 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

L'association les Beaux Jours de part son engagement à l'animation de la vie des quartiers, œuvre dans les centres socioculturels et contribue à la mixité sociale et à consolider le lien social. La Ville de Gonesse, par l'attribution d'une subvention de fonctionnement soutient chaque année l'association « Les Beaux Jours ». Cette année, le montant de la subvention est de 2 000 euros pour l'association « Les Beaux jours ».

2) Financement

Les crédits de l'ordre de 2000 euros sont prévus au budget 2014, F6- centres socioculturels, compte 6574, enveloppe 3767.

RECAPITULATIF DES DEMANDES DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION				
Les Beaux Jours	2010	2011	2012	2013
	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « Les beaux jours » œuvrant dans les centres socioculturels pour un montant de 2 000 €.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame EULALIE

OBJET : Adhésion de la ville de Gonesse à l'association AFMD (Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation)

La Commission du Développement Social du 18 Juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation regroupent toutes les personnes physiques ou morales qui souhaitent agir pour assurer la pérennité, l'enrichissement et la transmission de la mémoire française et européenne de l'internement et de la déportation.

Les missions de l'association sont les suivantes :

- Contribuer à la réalisation des objectifs et au développement de la Fondation pour la Mémoire de la déportation.
- Approfondir la connaissance du système concentrationnaire nazi et de la déportation.
- Transmettre aux générations actuelles et futures afin d'empêcher le retour de situations aussi inhumaines que celles qu'ont connues les déportés.

La ville de Gonesse, adhérente de l'AFMD, doit renouveler son adhésion au titre de l'année 2014. Son montant est de 150 €.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'accepter le renouvellement de l'adhésion à AFMD pour un montant de 150 € et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le bulletin d'adhésion.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame EULALIE

OBJET : Demande de subventions auprès de l'Etat (Acsé) dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) pour les projets culturels – programmation 2014

La Commission du Développement Social du 18 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Dans le cadre du programme d'actions 2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale la Direction départementale de la cohésion sociale a validé les trois projets suivants de la direction des actions culturelles :

- Biennale d'art contemporain : les actions en direction de la jeunesse et des familles
- Ateliers percussions brésiliennes : stages ouverts à tous, à partir de 12 ans sur les temps de vacances
- Tremplin musiques actuelles : accompagner les pratiques musicales des amateurs en associant des artistes en devenir, des artistes confirmés, des enseignants artistiques et une compagnie en résidence.

2) Financement

Projet	Coût total	Etat/Cucs	Ville	Autres
Biennale d'art contemporain	30 000€	1 000€	19 000€	10 000€
Ateliers percussions brésiliennes	7 000€	1 000€	6 000€	
Tremplin musiques actuelles	9 000€	2 500€	4 500€	2 000€

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat (Acsé) les subventions suivantes pour les projets déposés dans le cadre du programme d'actions 2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale : 1 000€ pour la Biennale d'art contemporain, 1 000€ pour l'atelier de percussion brésilienne et 2 500€ pour le tremplin musiques actuelles.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame EULALIE

OBJET : Demande de subventions auprès de l'État (ACSé) dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion sociale (CUCS) pour les 9 actions portées par les centres socioculturels - Année 2014

PIECE(S) JOINTE(S) : Description des différents projets portés par les centres socioculturels.

La Commission du Développement Social du 18 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Comme chaque année depuis la mise en place du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, les centres socioculturels proposent des actions qui répondent aux priorités définies par l'Etat (Acsé) dans les quartiers de la politique de la ville.

Pour l'année 2014, neuf actions ont été déposées et validées par le Comité technique de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Val d'Oise du 24 Mars 2014.

- 1^{ère} action : Parentalité inter quartier
- 2^e action : Expression Corporelle
- 3^e action : Atelier pédagogique en Anglais
- 4^e action : Ateliers d'écriture
- 5^e action : Accompagnement des familles dans l'organisation de leurs loisirs et de leurs départs en vacances
- 6^e action : Vivre Ensemble
- 7^e action : Voies de femmes
- 8^e action : Petits-Déjeuners Citoyens
- 9^e action : Accompagnement d'associations de jeunes

2) Financement

Porteur	Intitulé de l'action	Coût total du projet	Plan de financement Ville		ETAT	CAF	Autres
			Ville	Valorisation - Ville	ACSE		
Centre socioculturel M. Sangnier	Parentalité inter quartier	8 000	3 100	1 400	3 000	500	
Centre socioculturel L. Aragon	Accompagnement des familles dans l'organisation de leurs loisirs et de leurs départs en vacances	57 000	44 000	2 000	6 000		5 000
Centre socioculturel I. Betancourt	Accompagnement d'associations de jeunes	8 000	4 700	1 000	2 300		
Centre socioculturel I. Betancourt	Voies de femmes	6 530	1 850	1 680	2 000	1 000	

Centre socioculturel L. Aragon	Atelier d'écriture	7 000	1 000	3 500	2 500		
Centre socioculturel L. Aragon	Petits-Déjeuners Citoyens	5 000	600	2 400	2 000		
Centre socioculturel L. Aragon	Atelier pédagogique en anglais	25 000	18 500	2 000	3 500		1 000
Centre socioculturel L. Aragon	Expression Corporelle	6 000	3 000		3 000		
Centre socioculturel I. Betancourt	Vivre Ensemble	6 000	2 000		2 000	2 000	
TOTAL		128 530	78 750	13 980	26 300	3 500	6 000

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat (Acsé) une subvention :

- **De trois mille euros (3 000 €) pour le projet « Parentalité inter quartier »,**
- **De six mille euros (6 000 €) pour l'action « Accompagnement des familles dans l'organisation de leurs loisirs et de leurs départs en vacances »,**
- **De deux mille trois cents euros (2 300 €) pour le projet « Accompagnement d'associations de jeunes »,**
- **De deux mille euros (2 000 €) pour le projet « Voies de femmes »,**
- **De deux mille cinq cent euros (2 500 €) pour « L'atelier d'écriture »,**
- **De deux mille euros (2 000 €) pour les « Petits Déjeuners citoyens »,**
- **De trois mille cinq cent euros (3 500 €) pour « l'atelier pédagogique en anglais »,**
- **De trois mille euros (3 000 €) pour l'action « Expression corporelle »,**
- **De deux mille euros (2 000 €) pour l'action « Vivre Ensemble ».**

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame EULALIE

OBJET : Attribution de subvention aux associations « Rythmages », « Cyclone », « Cœur Musical » et « 100 Transitions » pour leur projet dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) - année 2014

La Commission du Développement Social du 18 Juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

De par leur engagement dans l'accompagnement des habitants, les associations « Rythmages », « Cyclone », « Cœur Musical » et « 100 Transitions » contribuent à consolider les liens sociaux et à favoriser la mixité sociale. A ce titre, elles sont soutenues depuis de nombreuses années par l'Agence de Cohésion Sociale et pour l'Egalité des Chances, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Les champs d'intervention de ces associations sont divers : théâtre, expression corporelle, danse, organisation de spectacle, radio. Ces actions permettent à différents public de participer à la vie locale.

2) Financement

Porteur	Intitulé de l'action	Coût total du projet	Plan de financement Ville		ETAT FIV-ACSE	Région Région convention	Autres
			Ville	Ville valorisation ou DC			
Rythmages	Jardins éphémères	34 840	9 500 DAC : 3 000 € ; Centres socioculturels : 5 500 € D3E : 1 000 €	8 340	9 500	6 500	1 000
Cyclone	Atelier couture/film	27 500	Centres socioculturels : 7 500	9 500	8 000	2 500	
Cœur Musical	Harmonyradio95	10 000	3 500 DAC 1 500 € Centres socioculturels : 2 000 €	4 500	2 000		
Cœur Musical	Médiation culturelle : chants, écriture.	10 600	Centres Socioculturels : 2 000	2 000	5 000		1 600
100 Transitions	La sortie du Lycée	55 540	DAC : 5 000	2000	10 000		38 440

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 9 500 € à la Compagnie Rhythmages, une subvention de 7 500 € à l'association Cyclone, une subvention de 5 500 € à l'association Cœur Musical et une subvention de 5 000 € à l'association 100 Transitions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame EULALIE

OBJET : Travaux de réhabilitation et d'aménagement du centre socioculturel Marc Sangnier – Société ENVIRONNEMENT SERVICES - Approbation et signature d'un avenant n°1

PIECE(S) JOINTE(S) : 1 projet d'avenant

La Commission d'Appel d'Offres du 10 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

La Commission Développement Social du 18 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Par délibération n° 122 du 30 mai 2013, le Conseil Municipal a autorisé, pour les travaux de réhabilitation et d'aménagement du centre socioculturel Marc Sangnier, le lancement d'une procédure de marché sous la forme d'un appel d'offres ouvert et global.

Par délibération n° 225 du 26 septembre 2013, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché avec la société ENVIRONNEMENT SERVICES – 92320 CHATILLON pour un montant de 1 523 006,98 € HT soit 1 821 516,35 € TTC (TVA 19.6 %)

2) Financement

Depuis cette date des travaux se sont avérés nécessaires. En effet, jusqu'au stade de l'APD, la DSI n'avait pas été associée à ce projet. Dès lors, il a été nécessaire de réévaluer le projet informatique dans son ensemble et de proposer un organigramme de fonctionnement de la bureautique et des installations électriques. Par ailleurs le nouveau projet CYBERCAP est également venu se greffer à ces nouveaux besoins. Enfin il s'est également avéré nécessaire de revoir l'installation relative à l'alarme anti-intrusion.

Ces prestations supplémentaires dont le montant total s'élève à 138 018,85 € HT soit 165 622,62 € TTC (TVA 20 %) se répartissent comme suit :

N° Devis	Objet	Motifs	Montant (€ HT)	Montant (€ TTC)
2014029	Intégration du projet DSI en complément de l'étude initiale	Afin de répondre aux besoins de la DSI associée au fonctionnement du centre, il a été nécessaire de redéfinir chacun des postes de travail informatique	97 554,48	117 065,38
2014124	Installation dédiée à l'accueil du CYBERCAP	Fourniture et pose des éléments câblés du réseau pour l'accueil de 20 postes bureautiques	9 990,67	11 988,80
2014106	Climatisation du local informatique pour la protection thermique des serveurs DSI/CYBERCAP/AUTOCOM	Un nouveau local spécifique a du être créé afin d'accueillir les baies informatiques des nouveau serveurs et le projet CYBERCAP - Afin de permettre une ventilation dans ce local et assurer la sécurité autour du fonctionnement des serveurs, il s'est avéré nécessaire d'installer une climatisation efficace et pérenne	5 596,88	6 716,26
2014125	Redéfinition des caractéristiques techniques de l'alarme anti-intrusion	Modifications apportées au projet initial du système d'alarme anti-intrusion et notamment sur les caractéristiques techniques de cette centrale avec la création de 16 zones sélectives pour l'accès des futurs usagers de l'équipement	3 627,38	4 352,86
2014101	Projet studio de répétition, régie et studio web radio/TV	La pratique audio-visuelle existante dans ce bâtiment n'avait pas été prise en compte dans le projet de réhabilitation mais s'avère nécessaire. En effet, cette activité va s'étoffer autour du projet avec le conservatoire (répétitions-spectacles) et l'activité autour de l'équipe radio et TV par le Web,	10 150,06	12 180,07
2014167	Modification de la panoplie des pompes de circulation des fluides dans la sous-station du chauffage de géothermie pour le raccordement du circuit secondaire du chauffage du centre Marc Sangnier conformément à l'accueil technique des nouvelles installations de chauffage	L'exigüité du local existant ne permettait pas l'accueil des nouvelles pompes du réseau de chauffage (panoplies)	7 150,00	8 580,00
2014015	Fourniture et mise en place de deux fourreaux aiguillés entre le centre socioculturel Marc Sangnier et le cinéma Jacques Prévert	Permettre le raccordement spécifique du cinéma Jacques Prévert au réseau France Telecom et fibre optique	2 739,38	3 287,26
2014009	Installation d'un comptage tarif jaune au centre socioculturel Marc Sangnier	Réaliser un abonnement dimensionné aux nouvelles installations électriques	1 210,00	1 452,00
TOTAL			138 018,85	165 622,62

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER et D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux de réhabilitation et d'aménagement du centre socioculturel Marc Sangnier avec la Société ENVIRONNEMENT SERVICES portant le montant du marché de 1 523 006,98 € HT soit 1 821 516,35 € TTC à 1 661 025,83 € HT soit 1 992 759,81 € TTC. (Ce nouveau montant TTC inclut une TVA à 19,6 % et une TVA à 20 %)

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur DOS SANTOS

OBJET : Fonds d'Initiative Locale (F.I.L. - C.L.V.A) - Demande de subvention auprès de l'Etat (Acsé) dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) – Année 2014

PIECE (S) JOINTE (S) : Tableau des associations ayant bénéficié du F.I.L. en 2013.

La Commission du Développement Social du 18 Juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Le partenariat entre la Ville de Gonesse et l'Etat (Acsé) pour le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) se traduit par la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuelles.

Le Fonds d'Initiative Locale (FIL) s'inscrit dans ce programme d'actions pour l'année 2014.

En effet, celui-ci permet de développer et de soutenir l'implication citoyenne dans la vie locale. Il encourage la structuration de la vie associative (aide au démarrage, etc.) et collective au cœur des quartiers. De cette manière, cette aide vient contribuer au soutien financier et technique de microprojets en faveur du lien social dans les quartiers de la ville.

Pour bénéficier de cette aide, l'association dépose un dossier qui fait l'objet d'une instruction administrative lors des commissions d'attribution qui se tiennent tous les mois. En moyenne, 150 à 350 euros sont octroyés pour chaque projet retenu.

En 2013, 14 associations ont été soutenues financièrement grâce au F.I.L.

2) Financement

La répartition financière est la suivante :

Porteur	Intitulé de l'action	Coût total	RECETTES	
			Ville	Etat (Acsé)
Ville de Gonesse C.L.V.A	Fonds d'Initiative Locale (FIL)	22 940 €	19 440 €	3 500 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat (Acsé), dans le cadre de la programmation 2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, une subvention de trois mille cinq cent euros (3 500 €) pour le fonctionnement du Fonds d'Initiative Locale.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame PEQUIGNOT

OBJET : Financement des actions de l'Atelier Santé Ville – Demande de subvention auprès de l'Etat (Acsé) dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) – Année 2014.

La Commission Développement social du 18 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

La volonté de l'ASV de Gonesse est de répondre aux besoins spécifiques de santé rencontrés par la population en situation de vulnérabilité. Il répond aux priorités diagnostiquées sur le territoire, aux orientations régionales fixées par l'ARS.

Il s'agit d'un point de convergence de deux politiques ; la Politique de la Ville et la Politique de Santé Publique.

Il est un véritable outil de coordination locale des professionnels de santé et des acteurs sociaux et médico sociaux en vue de répondre au plus près à la population.

Cette année est consacrée aux objectifs généraux nommés ci-dessous :

- **Mettre en œuvre le CLS (contrat local de santé) et développer l'offre de soins.**
- **Réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins par le développement d'actions Santé adaptées à la demande et développer des projets participatifs répondant aux besoins spécifiques.**
- **Renforcer la coordination des professionnels et des acteurs locaux de santé afin d'améliorer l'efficacité du dispositif.**
- **Améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins.**

L'ASV de Gonesse poursuit donc son ambition de réduire les inégalités en matière d'accès à la santé en s'appuyant sur une démarche partenariale entre institutionnels, corps médical, paramédical et milieu associatif.

2) Financement

PORTEUR	INTITULE DU PROJET	SERVICE REFERENT	ETAT	VILLE	ARS
ATELIER SANTE VILLE	COORDINATION ET ACTION DE L'ASV	Atelier sante ville	20 000 €	18 862 €	12 500 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter une subvention de 20 000 euros auprès de l'Etat (Acsé) au titre du CUCS pour le financement des actions de l'Atelier Santé Ville.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

OBJET : Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec le projet de lutte contre les inondations du quartier des Vignois

PIECE(S) JOINTE (S) : - Plan du PLU 2006
- Projet de mise en compatibilité

La Commission d'Aménagement Urbain et du Développement Durable du 17 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Le SIAH a élaboré un programme de travaux de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel dans le quartier des Vignois (13 ha). La réalisation de ce programme passe par une déclaration d'utilité publique.

Les travaux comprennent :

- le reprofilage du lit du Croult sur sa partie naturelle,
- le déplacement du lit du Croult sur sa portion canalisée,
- l'aménagement de plusieurs bassins de rétention le long du Croult au droit du quartier des Vignois afin d'abaisser la ligne d'eau pour isoler les points bas du réseau d'eaux pluviales du quartier et prévenir des inondations dans les propriétés bâties,
- les aménagements paysagés visant à renforcer le fonctionnement écologique et la biodiversité favorisant la promenade.

L'enquête publique relative au projet, préalable à la déclaration d'utilité publique, s'est déroulée du 20 janvier au 22 février 2014. Le commissaire enquêteur vient de remettre son rapport à la Préfecture. Celui-ci présente un avis favorable à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité avec le PLU.

Le PLU, approuvé le 21 septembre 2006, classe les terrains concernés en zone N1 (zone naturelle) qu'il convient de protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt esthétique, historique ou écologique. L'emplacement réservé n°7 représentant 1,09 ha préfigure une promenade au bord du Croult.

Cependant l'implantation de cet emplacement diffère de quelques mètres par rapport au projet tel qu'il a été présenté à l'enquête publique.

L'emplacement réservé n°7, dont la ville est le bénéficiaire, disparaîtra après réalisation des travaux mais il convient d'ici là de rendre le PLU compatible avec le projet.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'APPROUVER la mise en compatibilité du projet de lutte contre les inondations du quartier des Vignois avec le Plan Local d'Urbanisme.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

OBJET : ZAC Multisites - Présentation du Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales (C.R.A.C.L.) – année 2013 – Approbation et signature de l'avenant n°6 à la Convention Publique d'Aménagement

PIECE(S) JOINTE (S) : - Extrait du CRACL
- Projet d'avenant

La Commission d'Aménagement Urbain et du Développement Durable du 17 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

En application de l'article L. 300-5 du code de l'Urbanisme, et de l'article 17 de la convention publique d'aménagement signée le 08 février 2005 avec l'EPA Plaine de France, dans le cadre de la réalisation de la ZAC Multisites, l'aménageur doit établir chaque année un bilan financier prévisionnel global et actualisé des activités, comprenant :

- L'état des engagements réalisés en dépenses et en recettes,
- Les estimations de dépenses et recettes à venir.

Ce bilan est transmis à la collectivité chaque année et le Conseil Municipal est appelé à donner son avis.

Le compte rendu annuel d'activité concernant la ZAC Multisites, pour l'année 2013, a été transmis à la commune courant mai 2014.

Par ailleurs, la convention publique d'aménagement signée le 08 février 2005 avec l'EPA Plaine de France, dans le cadre de la réalisation de la ZAC Multisites, a fait l'objet de cinq avenants concernant la modification des participations de la ville.

Le CRACL portant sur l'année 2013, apporte de nouvelles modifications sur ces participations pour les raisons suivantes :

- Modification du taux de TVA de 19,6% à 20%,
- Nouvelle ventilation des dépenses.

Le montant total de la participation de la ville pour les opérations de la ZAC Multisites s'élève à 8 980 514,55 € HT, soit 10 749 529,91 € TTC au lieu de 8 980 514, 55 € HT soit 10 740 695,40 € TTC, du fait de la hausse de la TVA de 19,6% à 20%.

Par ailleurs, l'avenant n°5 à la convention initiale, prévoyait la réalisation des opérations jusqu'en 2016. Compte tenu du retard constaté pour l'urbanisation du dernier terrain de l'îlot Saint Blin (projet ERIGERE/La Foncière), il est souhaitable de prolonger la convention jusqu'en 2017.

Parallèlement, cette situation permet de lisser les participations de la ville sur une année supplémentaire.

2) Financement

Ainsi, les participations restantes de la ville peuvent être réparties comme suit (en TTC) :

Rappel 2013 : 880 505,88€	2016 : 706 461,57€ (TVA20%)
2014 : 706 461,57€ (TVA 20%)	2017 : 530 967,45€ (TVA 20%)
2015 : 706 461,57€ (TVA 20%)	

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'APPROUVER le compte rendu annuel d'activité de la ZAC Multisites,
- d'APPROUVER le projet d'avenant n° à la Convention Publique d'Aménagement,
- d'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer ledit avenant.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

**OBJET : ZAC du Centre Ancien - Présentation du Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales (C.R.A.C.L.) – année 2013
Approbation et signature de l'avenant n°2 au Traité de Concession d'Aménagement**

PIECE(S) JOINTE (S) :

- Extrait du CRACL
- Projet d'avenant
- Extrait cadastral

La Commission d'Aménagement Urbain et du Développement Durable du 17 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

En application de l'article L. 300-5 du code de l'Urbanisme, et de l'article 18 de la convention publique d'aménagement signée le 06 août 2012 avec l'EPA Plaine de France, dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Centre Ancien, l'aménageur doit établir chaque année un bilan financier prévisionnel global et actualisé des activités, comprenant :

- l'état des engagements réalisés en dépenses et en recettes,
- les estimations de dépenses et recettes à venir.

Ce bilan est transmis à la collectivité chaque année et le Conseil Municipal est appelé à donner son avis.

Le compte rendu annuel d'activité concernant la ZAC Multisites, pour l'année 2013, a été transmis à la commune courant mai 2014.

Par ailleurs, le plan d'aménagement envisagé au traité de concession prévoit une zone non bâtie afin de préserver la vue depuis le pigeonnier vers la Mairie et l'église. Afin de rentabiliser le foncier, la consultation de promoteur a été lancée sur un foncier incluant cette zone à la propriété privée.

L'EPA Plaine de France pourrait acheter ce terrain auprès de la collectivité au prix fixé par les Domaines mais ce sont les droits à construire qui sont ensuite vendus au promoteur et non la surface du terrain.

Le coût de cette transaction génèrera automatiquement un déficit au sein du bilan de la ZAC, lequel devra être supporté par la collectivité, au moment du solde d'exploitation, conformément à l'article 2.5.5 du traité de concession d'aménagement, car les charges foncières calculées dans le traité de concession n'auront pas évolué.

Pour éviter ces charges supplémentaires, il est proposé de recourir à une vente à l'euro symbolique au profit de l'EPA Plaine de France, afin d'intégrer le terrain en tant qu'apport en nature de la commune, en application de l'article L. 300-5 du Code de l'urbanisme.

Cet apport serait ainsi une modalité de contribution financière de la collectivité publique à l'opération d'aménagement.

Cette procédure n'étant pas prévue au traité de concession d'aménagement, signé le 6 août 2012, il est nécessaire de signer un avenant à ce traité avec l'EPA Plaine de France pour le modifier.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'APPROUVER le compte rendu annuel d'activité de la ZAC Multisites,**
- d'APPROUVER le projet d'avenant n°2 au Traité de Concession d'Aménagement,**
- d'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer ledit avenant.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

OBJET : Régularisation du foncier de l'îlot Garlande de la ZAC du Centre ancien, avec l'EPA Plaine de France, Aménageur.

PIECE(S) JOINTE(S) : Avis des Domaines, Plan cadastral, Plan des mutations foncières

La Commission Aménagement Urbain et Développement Durable du 17 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Par délibération du Conseil Municipal datée du 28 juin 2012, la Commune a désigné l'Etablissement Public d'Aménagement Plaine de France en qualité de concessionnaire d'aménagement et lui a confié, en application des dispositions des articles L.300-4 et L.300-5 du Code de l'Urbanisme, les tâches nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté du Centre Ancien.

Dans le cadre de la réalisation de cette ZAC, l'EPA Plaine de France a besoin d'avoir la maîtrise foncière d'une partie de la parcelle AM 159, terrain appartenant à la Commune, conformément à l'avenant n°2 présenté au présent Conseil Municipal.

2) Financement

Selon l'avis des Domaines daté du 22 avril 2014 :

- a. La valeur vénale de la parcelle AM 159 P2 d'une superficie approximative de 1 836 m² appartenant à la Commune a été évaluée à 264 384 €.
- b. La valeur vénale de la parcelle AM 160 P1 d'une superficie approximative de 54 m², appartenant à l'EPA Plaine de France a été évaluée à 7 776 €.

L'EPA Plaine de France pourrait acheter ce terrain auprès de la collectivité au prix fixé par les Domaines mais le coût de cette transaction génèrera automatiquement un déficit au sein du bilan de la ZAC, lequel devra être supporté par la collectivité, au moment du solde d'exploitation, conformément à l'article 2.5.5 du traité de concession d'aménagement.

Pour éviter ces charges supplémentaires, il est proposé de recourir à une vente à l'Euro Symbolique au profit de l'EPA Plaine de France, afin d'intégrer le terrain en tant qu'apport en nature de la commune, en application de l'article L. 300-5 du Code de l'urbanisme. Cet apport serait ainsi une modalité de contribution financière de la collectivité publique à l'opération d'aménagement.

Dans cette hypothèse, l'apport financier doit être approuvé par l'organe délibérant du concédant (Code de l'Urbanisme, L. 300-5, al. 12 partiel).

En contrepartie, l'EPA Plaine de France rétrocèdera à la Commune une partie de la parcelle AM 160 d'une superficie approximative de 54 m².

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'APPROUVER la cession à l'Euro Symbolique de la parcelle non bâtie identifiée provisoirement sous les références AM 159 P2 d'une superficie approximative de 1 836 m² à l'Etablissement Public d'Aménagement Plaine de France,**
- d'APPROUVER l'acquisition à l'Euro Symbolique de la parcelle non bâtie identifiée provisoirement sous les références AM 160 P1 d'une superficie approximative de 54 m²,**
- d'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer tous les actes relatifs à cette régularisation foncière.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

OBJET : Désaffectation, déclassement et cession d'une partie du domaine public située à l'angle des rues d'Aulnay et RD 370 au profit de Monsieur CALVO José

PIECE(S) JOINTE(S) : Avis des domaines, offre de Monsieur CALVO, rapport de la police municipale, plan dressé par le bureau d'étude.

La Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable du 17 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Monsieur CALVO José, propriétaire de l'Hôtel ACADIE, a sollicité, dans son courrier daté du 15 novembre 2013, l'acquisition d'une partie du domaine public situé à l'angle des rues d'Aulnay et RD 370, d'une superficie de 1 425 m², moyennant le prix de 59,84 € / m² soit 85 000 €.

Cet espace public, juxta l'hôtel ACADIE et ne représente que peu d'intérêt pour la collectivité. Il apparaît pertinent de le céder à Monsieur CALVO, afin que ce dernier puisse développer son activité hôtelière.

Pour ce faire, le terrain a été désaffecté le 18 mars 2014. Le rapport de la Police Municipale en atteste. Dès lors, le Conseil Municipal peut prononcer le déclassement de cet espace. Puis, le Conseil Municipal pourra approuver les conditions de la cession et autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous les actes s'y rattachant.

2) Financement

L'avis des domaines en date du 28 juin 2013 détermine la valeur vénale de cet espace public à 97 000 €.

Monsieur CALVO propose une acquisition à 85 000 € ce qui représente un prix de 59,84 €/m², légèrement inférieur à celui des domaines. La collectivité peut céder le bien à ce prix en le justifiant (décision de passer outre). Dans le cas présent, le terrain seul est inconstructible et nécessite un lourd entretien pour la Ville. Seules seront réalisées des places de stationnement, en complément de celle de l'activité, ce qui évitera le stationnement sur le domaine public.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'APPROUVER la désaffectation d'une partie du domaine public située à l'angle des rues d'Aulnay et RD 370,
- de PRONONCER son déclassement du domaine public communal,
- d'APPROUVER la cession de cet espace représentant 1 425 m² au prix de 59,84 € /m², soit 85 000 €, au profit de Monsieur CALVO José,
- d'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer tous les actes relatifs à cette cession.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

OBJET : Bilan des cessions et acquisitions – Année 2013

PIECE(S) JOINTE(S) : un extrait du bilan incluant un plan de situation

La Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable du 17 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Conformément à l'article 11 de la loi du 8 février 1995, la commune doit délibérer chaque année sur le bilan des cessions et des acquisitions immobilières.

Ce bilan doit être annexé au compte administratif.

Il porte sur les acquisitions et cessions effectuées dans l'année écoulée, par la collectivité elle-même ou par toute personne publique ou privée agissant sur le territoire de la collectivité, dans le cadre d'une convention conclue avec elle.

Ainsi, toutes les acquisitions et cessions immobilières réalisées par les organismes suivants figurent dans ce bilan :

- l'EPA Plaine de France pour la ZAC Multisites et la ZAC du Centre Ancien.
- l'A.F.T.R.P pour les ZAC du Parc des Tulipes Nord et Sud.
- la SCI du Parc d'Arc en Barrois pour la ZAC Entrée Sud de Gonesse.
- l'E.P.F.V.O. pour la convention de veille foncière.

Le document établi pour l'année 2013 présente dans un premier temps, un rapport qui doit permettre au Conseil Municipal de porter une appréciation sur la politique immobilière menée par la collectivité et au-delà, d'informer la population. Ce rapport est accompagné de fiches descriptives de chaque acquisition.

Dans la deuxième partie, figurent un tableau récapitulatif des cessions immobilières réalisées par la Ville, puis un tableau similaire relatif aux acquisitions réalisées par les différents aménageurs de la commune.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de PRENDRE ACTE du bilan des cessions et des acquisitions immobilières pour l'année 2013.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

OBJET : Acquisition de la parcelle cadastrée AI 231, située 63 rue Albert Drouhot.

PIECE(S) JOINTE(S) : avis des domaines en date du 28 octobre 2013 et extrait de cadastre

La Commission Aménagement Urbain et Développement Durable du 17 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La Commune a réceptionné le 30 septembre 2013 une déclaration d'intention d'aliéner, de la part de Maître NENERT Jean-Christophe, notaire à Paris, l'informant de la mise aux enchères volontaires d'un terrain non bâti situé 63 rue Albert Drouhot, d'une superficie de 2 031 m², appartenant aux Consorts GROUD pour un montant de mise à prix fixé à 150 000 €.

Par décision 488/2013 du 20 novembre 2013, la Ville de Gonesse a exercé son droit de préemption sur la vente du terrain.

Cette décision de préemption, dans le cas présent, s'analyse comme une offre de la part de la Commune. Il en résulte que la seule circonstance qu'il y ait eu préemption et notification dans les délais, n'a pas pu rendre la vente parfaite.

En effet, conformément à l'article R.213-10 du Code de l'Urbanisme, les propriétaires, par le biais de leur notaire, avaient deux mois à compter de la réception de cette offre pour :

- Soit, accepter le prix, ce qui aurait rendu la vente parfaite.
- Soit, refuser le prix, ce qui aurait obligé la Commune à saisir le Juge de l'Expropriation en vue d'une fixation judiciaire du prix.
- Soit renoncer explicitement à l'aliénation.

Maître NENERT n'a donné aucune réponse formelle dans les deux mois suivant l'offre de la Commune. Cette absence de réponse, s'analysant comme une renonciation à l'aliénation (Article R.213-10 c du Code de l'Urbanisme).

Récemment Maître NENERT a précisé au service foncier que ses clients, les consorts GROUD, après réflexion, persistent dans l'idée de céder ce terrain à la Commune moyennant le prix de 150 000 €.

La préemption n'ayant pas aboutie du fait du silence de Maître NENERT, la présente délibération a pour but d'autoriser Monsieur le Député-Maire à acquérir à l'amiable ce terrain.

Il est rappelé que les motifs de la préemption étaient les suivants :

- La maîtrise foncière en vue de l'aménagement de cette propriété permettra le désenclavement du lotissement « Clos Saint Paul », d'une part,

- En application du Contrat de Développement Territorial (CDT), cette future opération d'aménagement urbain consistant en du renouvellement urbain aura pour objectif de répondre en partie aux besoins générés par l'actuel phénomène de desserrement des ménages, d'autre part.

Cette vente à l'amiable n'entraîne pas de modification des motivations de la Ville.

2) Financement

Les conjoints GROUD et la Commune s'entendent sur un prix d'acquisition fixé à cent cinquante mille Euros (150 000 €), ce qui est bien en dessous de l'évaluation des services fiscaux datée du 28 octobre 2013 précisant une valeur vénale de 300 000 € pour ce terrain.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'APPROUVER l'acquisition de la parcelle cadastrée AI 231, située 63 rue Albert Drouhot, consistant en un terrain non bâti, appartenant aux Conjointes GROUD, moyennant le prix principal de Cent cinquante mille euros (150 000 €),
- d'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer tous les actes relatifs à cette acquisition.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

OBJET : Acquisition de la parcelle située dans le quartier de la Fauconnière, cadastrée ZB 121 appartenant à ICADE aux fins de régularisation.

PIECE(S) JOINTE(S) : plan cadastral, avis des domaines

La Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Urbain du 17 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La propriété foncière du quartier de La Fauconnière à GONESSE est actuellement partagée entre plusieurs personnes morales, dont la Commune de GONESSE et la société ICADE.

La problématique rencontrée est que l'entretien d'une pluralité d'emprises du quartier ne correspond pas à la propriété juridique du terrain.

En vue d'attribuer l'assiette réelle du ou des terrains dont l'entretien revient à chacun et d'obtenir une délimitation réelle des propriétés du quartier, un protocole d'accord entre les différents propriétaires a été signé le 19 Décembre 2002 en vue de réaliser un partage foncier.

Dans le cadre de ce protocole, la Commune de GONESSE poursuit l'objectif de classer l'ensemble des voiries et réseaux divers dont elle assure l'entretien dans le domaine public communal, ce qui nécessite qu'elle en acquière en totalité la propriété.

Un acte d'échange en la forme administrative reçu par Monsieur le Maire de GONESSE le 31 mai 2006 et publié au bureau des hypothèques d'ERMONT le 7 août 2006 sous le Volume 2006 P n°4457 a exécuté en majeure partie le protocole d'accord précité entre la Commune de GONESSE et la SOCIETE CIVILE IMMOBILIER LA FAUCONNIERE, aux droits de laquelle vient aujourd'hui la société ICADE.

Cet échange a été autorisé par la commune de GONESSE suivant délibération n° 285/2003 du Conseil Municipal en date du 11 Décembre 2003, transmise à la Sous préfecture le 19 Décembre 2003, dont copie certifiée conforme est demeurée ci-annexée au présent acte.

Cependant, à la suite d'une erreur matérielle, il a été omis dans la désignation des biens cédés par la SCI LA FAUCONNIERE dans le cadre de l'échange une parcelle de voirie, figurant au plan de partage foncier.

Cette parcelle figure actuellement au cadastre de la commune de GONESSE sous les références suivantes :

→ ZB n° 121 pour une contenance de 20 m²

Afin de remédier à cette erreur matérielle, la Commune et ICADE s'accordent à signer un acte de régularisation.

2) Financement

ICADE et la Commune s'entendent sur un prix d'acquisition moyennant l'Euro symbolique.

Pour information, l'avis des Domaines en date du 28 mai 2014, précise une valeur de 2 000 € pour cette parcelle. S'agissant d'économiser les deniers publics, une acquisition inférieure au prix des Domaines est possible.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'APPROUVER l'acquisition moyennant l'Euro Symbolique de la parcelle cadastrée ZB 121 appartenant à ICADE aux fins de régularisation foncière.**
- d'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer tous les actes relatifs à cette acquisition.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

OBJET : Acquisition auprès de la Société Anonyme d'HLM ANTIN RESIDENCES (GROUPE ARCADE) d'un talus situé le long de l'Avenue Raymond Rambert.

PIECE(S) JOINTE(S) : lettre de la SA d'HLM ANTIN RESIDENCES (Groupe Arcade), projet de plan de division, avis des Domaines

La Commission Aménagement Urbain et Développement Durable du 17 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Le 26 mai 2014, le service foncier a réceptionné un courrier de la part de la SA d'HLM ANTIN RESIDENCES (Groupe Arcade), l'informant qu'il convenait de rétrocéder le talus, compris dans le périmètre de l'opération ZAC « La Madeleine » Ilot Sud, conformément au permis de construire qui avait été délivré le 26 mars 2007 pour la construction de cette résidence.

Suite au rendez-vous qui a eu lieu sur place entre la Direction de l'Aménagement Urbain et les représentants de la SA d'HLM ANTIN RESIDENCES, un projet de plan de division a été diligentié par cette dernière auprès d'un Géomètre-Expert.

Précision faite que c'est la SA d'HLM ANTIN RESIDENCES qui prend à sa charge ces frais de Géomètre-Expert.

Ce projet de plan de division a pour objet « d'isoler » le talus de la parcelle actuellement cadastrée ZS 1511. C'est sur la base de ce plan de division que le notaire procédera ensuite à la rédaction de l'acte d'acquisition.

2) Financement

Le prix d'acquisition est fixé à un euro symbolique, ce qui est conforme à l'avis des domaines daté du 29 avril 2014. Le talus, une fois acquis sera entretenu par la Commune.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'APPROUVER l'acquisition à l'Euro symbolique auprès de la Société Anonyme d'HLM ANTIN RESIDENCES (GROUPE ARCADE) d'un talus situé le long de l'Avenue Raymond Rambert.**
- d'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer tous les actes relatifs à cette acquisition.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association ARGTE, amicale des locataires rue Germaine Tillion.

La Commission du Développement Social du 18 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Le Président de l'association ARGTE sollicite la Ville pour l'obtention d'une subvention afin de développer une dynamique de quartier avec les habitants de la résidence à travers différentes manifestations qui seront mises en place par l'association.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer une somme de 500 € à l'association ARGTE au titre de l'année 2013.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Amicale CSF Résidents la Fauconnière.

La Commission du Développement Social du 18 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Le Président de l'association de l'Amicale CSF Résidents de la Fauconnière sollicite la Ville pour l'obtention d'une subvention afin de représenter les locataires auprès des bailleurs, d'assurer des permanences deux fois par semaine et de participer à l'organisation de la fête des voisins.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer une somme de 500 € à l'association de l'amicale Union des locataires de la résidence de la Fauconnière au titre de l'année 2014.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Union des locataires de la résidence du parc d'Orgemont pour l'année 2014.

La Commission du Développement Social du 18 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Le Président de l'association de l'Union des locataires de la résidence du parc d'Orgemont sollicite la Ville pour l'obtention d'une subvention afin de poursuivre ses activités auprès des habitants de la résidence. Les membres de l'association organiseront deux sorties au cours de cette année, une au zoo de Vincennes et une au parc d'attraction du jardin des Tuileries.

Ces initiatives sont encouragées par la Ville de Gonesse au titre du développement du lien social.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer une somme de 500 € à l'association de l'amicale Union des locataires de la résidence d'Orgemont au titre de l'année 2014.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association de l'Amicale des locataires du Vignois pour l'année 2014.

La Commission du Développement Social du 18 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

L'association est affiliée à la CNL et a pour objet de défendre les droits et les intérêts moraux ainsi que le cadre de vie des habitants de la résidence du Vignois. C'est ainsi qu'une procédure de justice à l'encontre du bailleur Espace Habitat a été engagée en 2008 du faits de désaccords liés à la gestion du patrimoine. Malheureusement, l'amicale a été déboutée et condamnée à payer la somme de 800 € au bailleur Espace Habitat. 1000 € de frais de justice ont été payés par l'Amicale en 2013.

L'association souhaite continuer à défendre le bien être des locataires et améliorer l'environnement de la résidence en sollicitant le bailleur.

Elle développe également le lien social en organisant des pots de l'amitié et en participant à « immeubles en fête ».

La Ville soutient cette association dans la poursuite de ses activités qui contribuent au bien vivre ensemble.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer une somme de 500 € à l'association de l'amicale des locataires du Vignois au titre de l'année 2014.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame GARRET

OBJET : Travaux d'entretien des espaces verts – Lancement d'une procédure d'appel d'offres

La Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable du 17 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La Ville de Gonesse dispose à ce jour d'un marché de travaux d'entretien des espaces verts.

Pour information le montant des dépenses réalisées depuis le (date de notification du marché) jusqu'à ce jour est le suivant :

Période du marché	Date de début	Date de fin	Dépenses réalisées (€ HT)
1	6-janv.-11	5-janv.-12	546 297,64
2	6-janv.-12	5-janv.-13	599 588,79
3	6-janv.-13	5-janv.-14	647 703,11
4	6-janv.-14	23-mai-14	199 363,94

Or, ce marché arrive à échéance le 05 janvier 2015. Afin d'assurer la continuité du service et compte tenu du montant estimatif du marché, il est nécessaire de lancer dès à présent, une procédure de marché.

2) Financement

Il s'agira d'un appel d'offres ouvert, et fractionné à bons de commande sans montant minimum et un montant maximum annuel fixé à 800 000 € HT et dont la durée sera de 4 ans (1 an renouvelable 3 fois)

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** le lancement d'une procédure de consultation relative aux travaux d'entretien des espaces verts selon le mode de l'appel d'offres ouvert et fractionné à bons de commande sans montant minimum et un montant maximum annuel fixé à 800 000 € HT.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur NDALA

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat (Acsé) pour l'action « Ateliers de préparation à l'embauche et au savoir être professionnel » dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour l'action – Année 2014

La Commission du Développement Social du 18 juin 2014 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation :

Le partenariat entre la Ville de Gonesse et les cosignataires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale se traduit par la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel.

L'action des « Ateliers de préparation à l'embauche et au savoir être professionnel » est intégrée dans la programmation CUCS 2014.

Ces ateliers sont animés par une intervenante de la Maison de l'Emploi et une intervenante externe de l'association LAMCO. La conseillère emploi de la ville intervient en amont et en aval des ateliers afin de veiller à la bonne mise en place et pour dresser un bilan.

Deux méthodologies sont mises en œuvre en fonction du profil des jeunes : possibilité d'accéder à un parcours complet, concentré sur un temps limité (une semaine) ou à des modules courts sur des demi-journées permettant d'aborder des problématiques ciblées.

Cette initiative doit permettre à des jeunes gonessiens en recherche d'emploi d'optimiser leurs démarches :

- Les préparer au mieux à l'entretien d'embauche ;
- Permettre aux jeunes d'acquérir les bases du savoir-être professionnel ;
- Mettre en place des ateliers progressifs abordant les différentes étapes de la recherche d'emploi et aboutissant à l'entretien d'embauche.

Pour cela, mise en place de 5 ateliers thématiques :

Atelier CV d'une demi journée : apports théoriques sur la rédaction d'un CV efficace (décryptage d'une offre, mise en avant des compétences en adéquation avec le poste visé, éléments importants du CV...) et rédaction d'un CV sur informatique .

Atelier Lettre de motivation d'une demi journée : apports théoriques (les différents types de lettres, le contenu des paragraphes, la culture d'entreprise...) et rédaction d'une lettre sur informatique.

Atelier confiance en soi et savoir être professionnel d'une demi journée: rappel de ce qu'est la confiance en soi et des clefs utiles pour la travailler. Définition de ce que sont les savoirs être professionnels et travail sur l'émergence de ces derniers (notamment par des jeux de rôles).

Atelier "Look de l'emploi" d'une demi journée : Prise de conscience de l'impact de la première impression lors d'un entretien de recrutements, découverte des particularités physiques, vestimentaires et comportementales de chacun. Savoir rendre positif cet impact par l'apparence : la tenue vestimentaire, le style mais aussi les codes du savoir-vivre vestimentaire et la communication non verbale (comportement, attitude, gestuelle, regard, poignée de main...). Apprendre à donner une image positive et professionnelle et augmenter la confiance en soi.

Atelier préparation à l'entretien d'une journée : Apports théoriques sur le déroulement d'un entretien (les différentes phases de l'entretien, la communication non verbale, les questions les plus fréquemment posées ...). Mise en situation par l'organisation d'un job dating et finaliser avec un « job-dating »

2) Bilan 2013 :

5 Ateliers ont eu lieu, 27 jeunes ont participé aux ateliers

6 jeunes toujours en suivis

10 jeunes ayant trouvé un emploi (5 CDI, 3 CDD, 2 intérimaires)

2 jeunes ayant suivi une formation

7 jeunes ne souhaitant pas suivre l'accompagnement malgré plusieurs relances.

2 jeunes dont les Numéros de téléphone ne sont plus attribués

3) Financement :

La répartition financière est la suivante :

			RECETTES	
Porteur	Intitulé du projet	Coût total du projet	Etat (Acsé)	Ville
Ville de Gonesse- Direction Politique de la Ville	Ateliers de préparation à l'embauche et au savoir être professionnel	9 500 €	4 750 €	4 750 €

4) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat (Acsé), dans le cadre de la programmation 2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, une subvention de quatre mille sept cent cinquante euros (4 750 €).